

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

**Etude cartographique du réseau  
de la Bibliothèque Départementale des Yvelines**

**Cécile Le Tourneau**

**sous la direction de  
M. Bertrand Calenge**

**2000**



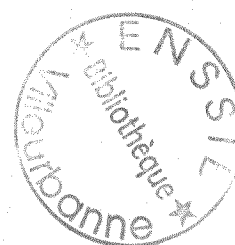
**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

**Etude cartographique du réseau  
de la Bibliothèque Départementale des Yvelines**

**Cécile Le Tourneau**



**sous la direction de  
M. Bertrand Calenge**

**Stage effectué à la Bibliothèque Départementale des Yvelines  
sous la responsabilité de Mme Françoise Hecquard**

**2000**

1999  
Doc  
30

**Titre**

Etude cartographique du réseau de la Bibliothèque Départementale des Yvelines

**Résumé**

Chargée de gérer les réseaux de lecture de l'ensemble du département des Yvelines, la Bibliothèque Départementale des Yvelines cherche un outil d'aide à la décision lui permettant d'asseoir et de légitimer ses choix politiques. A cet effet, la mise en place et l'utilisation d'un Système d'Information Géographique peuvent permettre de mener des études d'analyse, de prospective et de gestion de la vie du réseau de lecture publique.

**Termes d'indexation**

Bibliothèque publique

Bibliothèque Départementale de Prêt

Cartographie

Yvelines (Ile-de-France ; département)

**Abstract**

The Bibliothèque Départementale des Yvelines, in charge of the reading network of the Yvelines Department (France), was looking for a tool to achieve strategic planning for the development of its activities. The GIS and its capability to represent the space of the department and the data associated with each member of the network seems indeed the right tool for that purpose. It thus proves useful either to monitor the existing network or to plan its extension with the objective of equal access of the population to the libraries.

**Keywords**

Public library

Departmental lending library

Cartography

Yvelines (Ile-de-France ; département)

# Table des matières

Introduction . . . . .	1
<b>1 Les Yvelines comme terrain d'étude</b>	<b>2</b>
1.1 Un département récent et composite . . . . .	2
1.2 Une politique d'aménagement du territoire . . . . .	11
1.3 La BDY et son réseau, une réalité de terrain . . . . .	14
<b>2 Le S.I.G. et ses atouts</b>	<b>19</b>
2.1 Du directeur de bibliothèque au géographe . . . . .	20
2.2 Les sources d'informations géographiques . . . . .	23
2.3 Les informations spécifiques . . . . .	28
<b>3 La mission de la BDY cartographiée</b>	<b>34</b>
3.1 Etude de l'existant, la cartographie du réseau . . . . .	35
3.2 Outil prospectif . . . . .	41
3.3 Outil de gestion des flux de services . . . . .	50
Conclusion . . . . .	58

*TABLE DES MATIÈRES*

v

**Annexes**

**I**

Bibliographie . . . . . I

Les 207 données sur un relais . . . . . IV

# Table des figures

1.1	Ancien et nouveau découpage départemental de l'Île-de-France . . . . .	4
1.2	Répartition de la population dans le département des Yvelines . . . . .	6
1.3	Typologie des communes rurales des Yvelines . . . . .	8
1.4	Les principaux secteurs des Yvelines et leurs branches d'activité . . . . .	10
1.5	Organigramme du Conseil Général des Yvelines . . . . .	13
1.6	Les réseaux de bibliothèques des Yvelines . . . . .	17
2.1	Les fonctions d'un SIG . . . . .	22
2.2	Les douze zones de cohérence des Yvelines (Source DAU) . . . . .	26
3.1	Le réseau de lecture publique de la BDY . . . . .	36
3.2	Corrélation entre le revenu des communes et le palmarès de la BDY . . . . .	40
3.3	Niveau d'équipements essentiels des communes des Yvelines . . . . .	44
3.4	Les communes munies des équipements déterminant la fréquentation de la bibliothèque . . . . .	46
3.5	Schéma des services offerts par la BDY . . . . .	51
3.6	Les bibliothèques accueillant des matinées de la BDY . . . . .	52

3.7 Les flux de lecteurs et de professionnels autour du réseau de la BDY . 54

## Introduction

En ce début d'année 2000, la Bibliothèque Départementale des Yvelines connaît de nombreux changements importants dans son mode de travail. Changement de direction, changement de situation géographique, cet établissement aborde avec détermination le nouveau siècle approchant.

Ainsi, définis depuis quelques années, de nouveaux axes politiques de développement de la lecture publique dans le département des Yvelines se mettent en place petit à petit. Parmi ces axes citons d'une part le désir de structurer le réseau et de voir les petites communes se regrouper autour de bibliothèques intercommunales, véritables pôles bibliothèques ayant un rôle communal et départemental; d'autre part le souhait, suite au déménagement dans le Sud du département, de construire une annexe proche de la vallée de la Seine. Autant de choix politiques et géographiques que l'utilisation d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) permet d'appuyer, de légitimer et d'évaluer.

Jeune et composite, le département des Yvelines est un territoire complexe dans sa réalité historique, géographique, sociale et économique. Service du Conseil Général, la Bibliothèque Départementale des Yvelines définit une politique d'aménagement culturel de ce territoire. Afin de l'asseoir sur une réalité territoriale claire et précise, l'utilisation d'un S.I.G. permet de rassembler, d'analyser et de confronter l'ensemble des données géographiques et bibliothéconomiques ayant trait à la vie du réseau de la lecture publique dans le département. Autorisant des études d'analyse, de prospective et de gestion quotidienne, le S.I.G. peut devenir une aide à la décision dans une démarche de volonté politique précise et efficace. Car, en aucun cas, l'outil de décision ne saurait remplacer l'acte décisionnel en soi.



# Chapitre 1

## Les Yvelines comme terrain d'étude

Avant même de gérer des livres, une Bibliothèque Départementale de Prêt doit gérer un territoire. Chargée de définir une politique claire et volontaire en matière de lecture publique par la mise en place d'axes bibliothéconomiques forts, la Bibliothèque Départementale des Yvelines doit d'abord appréhender le département qu'elle dessert dans sa diversité historique, géographique, économique et sociale. Au sein des services départementaux, par sa mission et sa présence sur le «terrain», elle est sans doute le service culturel le plus engagé dans une politique d'aménagement du territoire.

### 1.1 Un département récent et composite

Situé à l'Ouest de l'agglomération parisienne, le département des Yvelines, avec près de 1 454 000 habitants, est le plus peuplé de la grande couronne. Jeune historiquement, ce département offre une grande diversité de paysages, depuis les espaces urbains et périurbains à l'Est qui jouxtent la capitale jusqu'aux espaces ruraux au Sud et à l'Ouest.

### 1.1.1 Un découpage administratif récent

Si la plupart des départements français sont issus des décisions révolutionnaires du 27 janvier 1790, celui des Yvelines naît seulement en 1964 lors de la création de la région Ile-de-France à partir des trois départements de la «région parisienne».

La création des départements français reposait en 1790 sur le refus d'administrer le territoire en conservant la diversité des formes et des tailles des anciennes provinces. Ainsi il s'en suivit un maillage régulier du territoire en espaces de superficies semblables autour d'une ville qui en devient le centre, la préfecture. Pour la capitale, le cas est différent. Son département, la Seine, est non seulement limité à trois lieues de rayon autour de Notre-Dame, mais il est cerné par un département beaucoup plus vaste, la Seine-et-Oise, qui regroupait environ 2,3 M d'habitants et qui s'étendait au Sud-Ouest de la capitale<sup>1</sup>. Déséquilibré, le découpage de la région parisienne en trois départements, Seine-et-Oise, Seine et Seine-et-Marne, entraînait alors une sous-administration de la banlieue et une forte prédominance de Paris. A cet effet, la loi du 10 juillet 1964 consacre le découpage des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise en sept nouveaux départements : la ville de Paris, trois départements de la petite couronne (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine) et quatre départements de la grande couronne (Val-d'Oise, Yvelines et Essonne). Ainsi naît, du nom de la grande forêt que son territoire recouvre, le département des Yvelines.

Ce découpage administratif possède à l'époque une dimension éminemment politique, liée aux batailles électorales<sup>2</sup>. Les préfectures des nouveaux départements sont installées de préférence dans des villes nouvelles (Cergy, Créteil) ou bien dans des zones urbaines récentes (Bobigny, Nanterre). Versailles, ainsi que Melun, réussit à conserver son rang, mais de ce fait l'unité du nouveau département est tout de

---

<sup>1</sup>Notons que jusqu'en 1964, c'est ce département de la Seine-et-Oise que la Bibliothèque Centrale de Prêt de Seine-et-Oise, l'ancêtre directe de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, devait desservir.

<sup>2</sup>Voir le chapitre intitulé «Le gaullisme et les nouveaux départements (1959-1968)» de Yves Lacoste, dans *Géopolitiques des régions françaises, tome I La France septentrionale*. Fayard, Paris, 1986, p382 à 410.

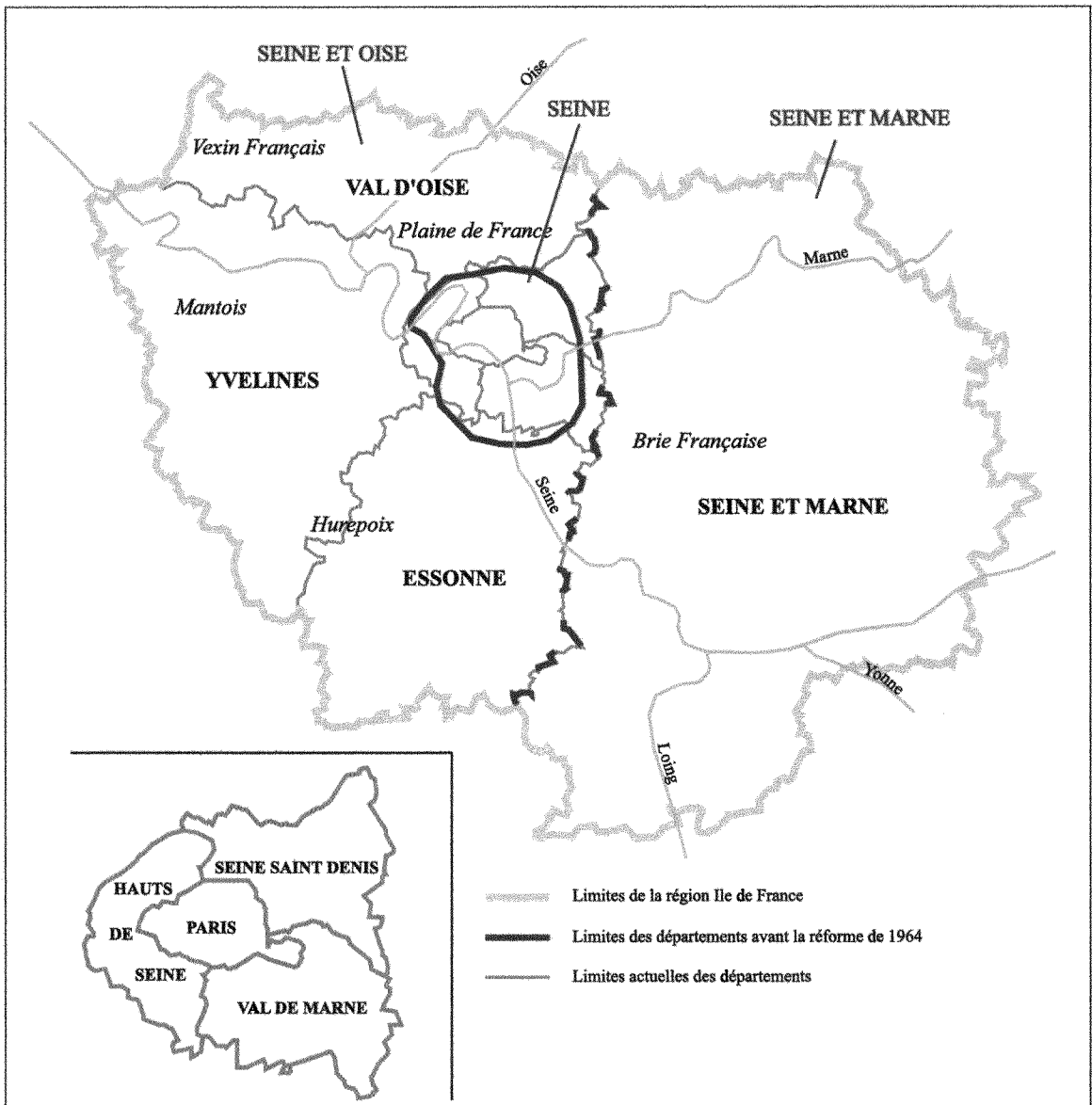


FIG. 1.1: Ancien et nouveau découpage départemental de l'Ile-de-France

suite mise en question, puisque la ville royale est bien plus proche de la dynamique parisienne que de celle des confins beaucerons des Yvelines.

### 1.1.2 Un ensemble géographique composite

Y a-t-il au reste une unité géographique des Yvelines ? Le département apparaît plus comme une enveloppe administrative regroupant des territoires bien différenciés. On pourrait ainsi penser que le gros de son territoire correspond à l'ancien pays du Mantois. Mais il comprend par ailleurs au Nord une partie de la vallée de la Seine, qui possède un fonctionnement autonome. Au Sud, il agglomère le commencement de la plaine beauceronne et la vallée aristocratique de Chevreuse. Au centre, la ville nouvelle de Saint-Quentin apparaît comme un îlot mal inséré. Enfin, les Yvelines ne trouvent pas leur unité autour de la préfecture, puisque la ville de Versailles ne domine réellement que la partie Est du département.

Petit, mais dense, le département des Yvelines offre donc un éventail important de paysages depuis la grande forêt de Rambouillet jusqu'à la vallée industrielle de la Seine et la zone fortement urbanisée autour de Versailles et Saint Germain-en-Laye. On y trouve des espaces urbains ou périurbains qui correspondent à l'extrémité Ouest de l'agglomération parisienne, mais aussi des espaces ruraux rappelant soit l'Eure-et-Loir, qui relève encore du Bassin Parisien, soit l'Eure, qui fait déjà partie de la Normandie. Le département des Yvelines s'étend sur 2 270 km<sup>2</sup>, soit à peine la moitié d'un département moyen. Il est pourtant deux fois plus peuplé que la moyenne des départements, avec 1,4 M d'habitants. La densité y est donc 5,7 fois plus élevée que la moyenne française : 572 habitants par kilomètre carré, contre 103. Ce peuplement n'est pourtant pas uniformément réparti et sur la carte 1.2 le département des Yvelines apparaît comme un triangle dissymétrique, extrêmement densément peuplé à l'Est et beaucoup moins occupé plus on va vers le Sud ou vers l'Ouest. De Versailles à Rambouillet des zones d'urbanisation de moins en moins denses se distribuent le long des grands axes de communication de l'agglomération parisienne (voie ferrée vers Chartres, Nationale 10 vers le Sud et N190 et A13 vers

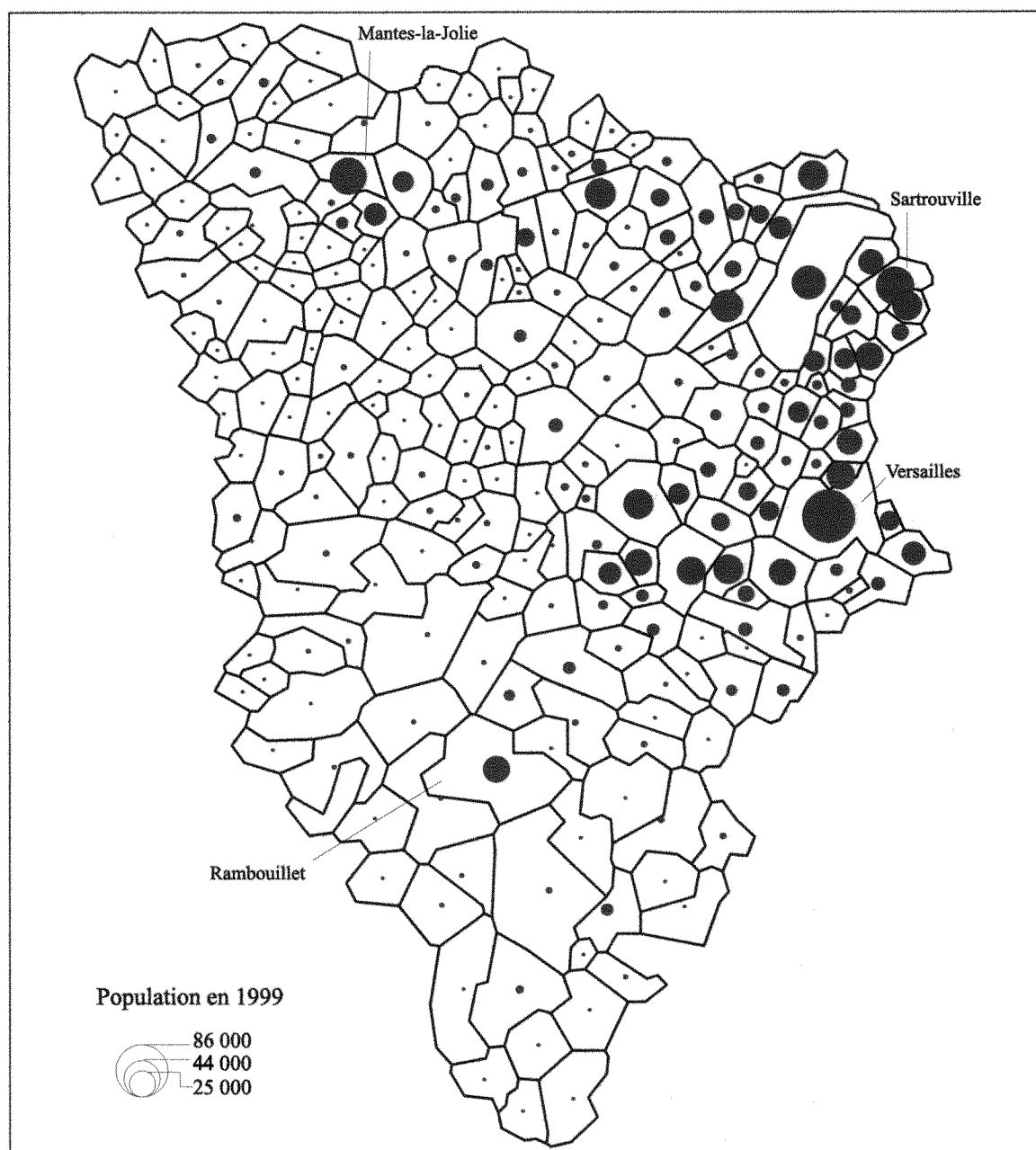


FIG. 1.2: Répartition de la population dans le département des Yvelines

l'Ouest). Cette impression de déséquilibre est renforcée par la position géographique de Versailles. Situé à l'extrême Est du département, Versailles joue un rôle administratif, mais pas un rôle de métropole. Plusieurs villes moyennes se détachent : Sartrouville, Saint-Germain-en-Laye et Mantes-la-Jolie et surtout la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, en plein essor. Remarquons que lors du choix des préfectures des nouveaux départements en 1964, Paul Delouvrier aurait aimé transférer la préfecture dans la ville nouvelle de Trappes, mais il était difficile à l'époque de se priver des bâtiments existants et cela eût accru l'hostilité du maire de Versailles déjà forte à l'égard de cette ville nouvelle en projet<sup>3</sup>.

En réalité, le département des Yvelines n'offre pas de réseau urbain bien structuré. Non seulement le poids de Paris est trop fort et commande l'occupation de l'espace et les activités économiques, mais les liaisons interurbaines sont relativement faibles. Les Yvelines apparaissent donc comme un territoire composite dans sa réalité spatiale et humaine.

### 1.1.3 Un département urbain ou rural ?

Composé pour près de trois quarts de son territoire d'espaces naturels, le département des Yvelines comporte une majorité de communes de moins de 2000 habitants, considérées comme rurales. Pourtant, si la ruralité l'emporte spatialement, la dominante urbaine du département ne saurait être oubliée.

Avec 70 000 hectares de forêts et 92 000 hectares de surface agricole utilisée, près de 80% du territoire du département sont réservés à des espaces naturels. Ainsi, les deux tiers du département, le centre, le Sud et l'Ouest sont des zones rurales, comme le montre la carte 1.3. De même, selon la définition de l'INSEE de la ruralité (moins de 2000 habitants agglomérés dans la commune), 166 communes sur 262 sont considérées comme rurales. Cependant, malgré le nombre important des communes de

---

<sup>3</sup>Yves Lacoste, *Géopolitiques des régions françaises, tome I La France septentrionale*. Fayard, Paris, 1986, p366.

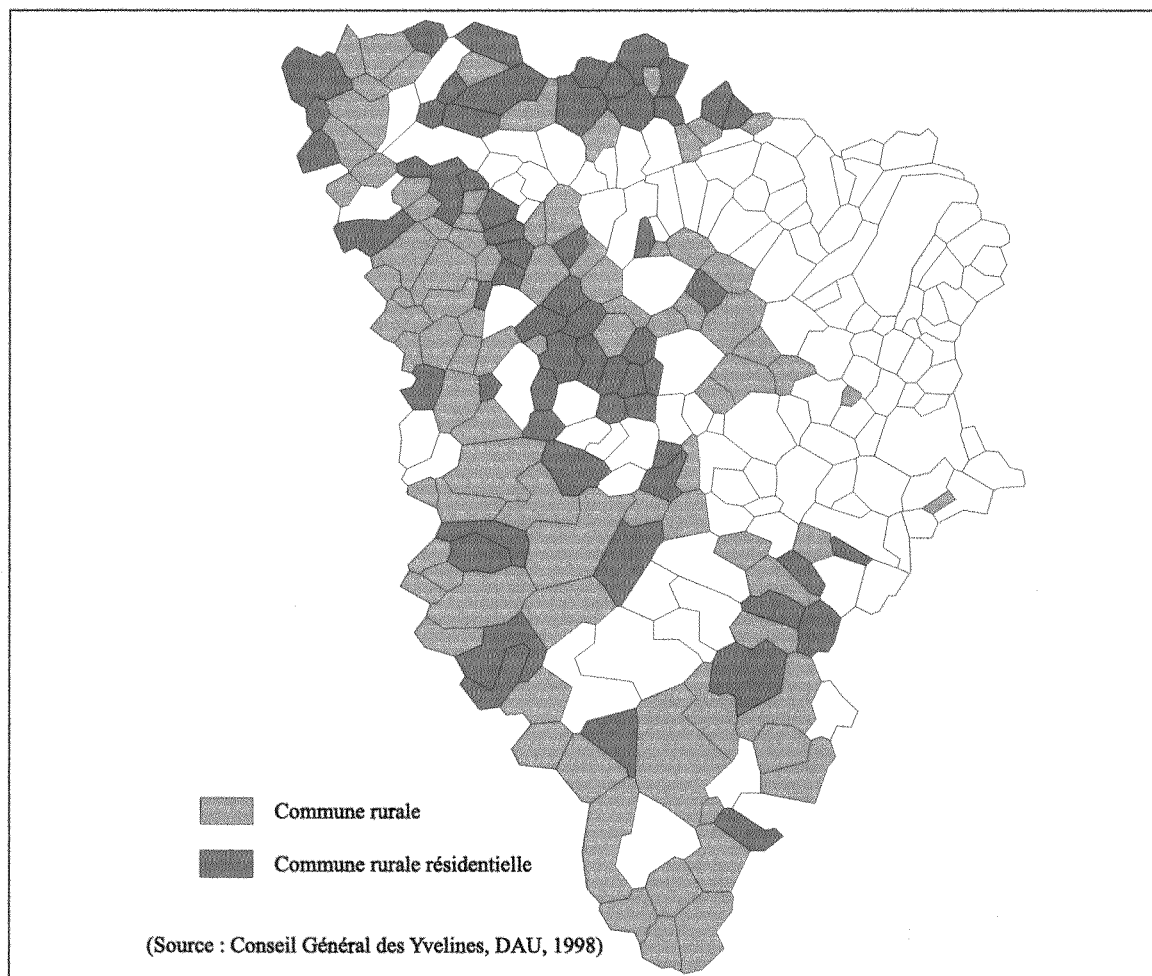


FIG. 1.3: Typologie des communes rurales des Yvelines

moins de 2000 habitants, près de 93% de la population vit dans une commune urbaine. On remarque en effet une grande concentration de la population dans des communes urbaines situées dans la partie Est du département, mais aussi autour de la ville nouvelle de Saint Quentin, ou dans la vallée de la Seine. Quelques petites villes apparaissent aussi dans les zones rurales, au sein desquelles se distingue Rambouillet. Il est intéressant de noter que la commune la plus peuplée, Versailles, ne représente que 6,7% de la population du département, ce qui est très peu pour une préfecture. On voit donc bien que les espaces urbains du département sont composés de nombreuses villes moyennes, qui ont vu leur population croître de manière impor-

tante lors des trente dernières années du fait de la croissance de la région parisienne, mais qui ne se hiérarchisent pas entre elles. Cette organisation typique de la banlieue est également patente dans les dynamiques de la population.

#### 1.1.4 Dynamiques de la population dans les Yvelines

De nombreuses idées reçues sur les Yvelines peuvent être repoussées si l'on analyse les statistiques relatives à leur population. En effet, si les communes rurales y sont majoritaires, le département est néanmoins jeune et actif. Par ailleurs malgré son image de banlieue chic (banlieue Ouest équivalent souvent à zone très aisée dans le discours parisien), la diversité sociale y est importante.

La jeunesse de la population du département est facile à établir : la part des 20-59 ans (58%) y est supérieure à la moyenne nationale (52%) et les mouvements migratoires de population jeune y sont importants. Par ailleurs, 57% des familles ont au moins un enfant de moins de 20 ans, contre 44% à Paris.

Avec 630 468 actifs, l'équilibre entre les cadres et les ouvriers est stable même si la répartition par branches d'activités obéit à une logique territoriale. En réalité la part des ouvriers dans la population active du département est globalement identique à celle des cadres, même si dans la vallée de la Seine et le S.A.N. leur proportion monte souvent à 60%. Cette forte présence et son corollaire à l'heure actuelle, le fort taux de chômage, indiquent souvent les banlieues dites difficiles des Yvelines (le Val Fourré de Mantes-la-Jolie ou le quartier des Merisiers à Trappes). Ces indications permettent de proposer un découpage du département en quatre zones :

- les espaces urbanisés dans l'angle Est du département autour des forêts de Saint-Germain, Marly et Versailles, qui présentent un visage résidentiel et une activité tertiaire
- la vallée de la Seine qui offre autour des deux pôles de Poissy et Mantes-la-Jolie une forte présence industrielle



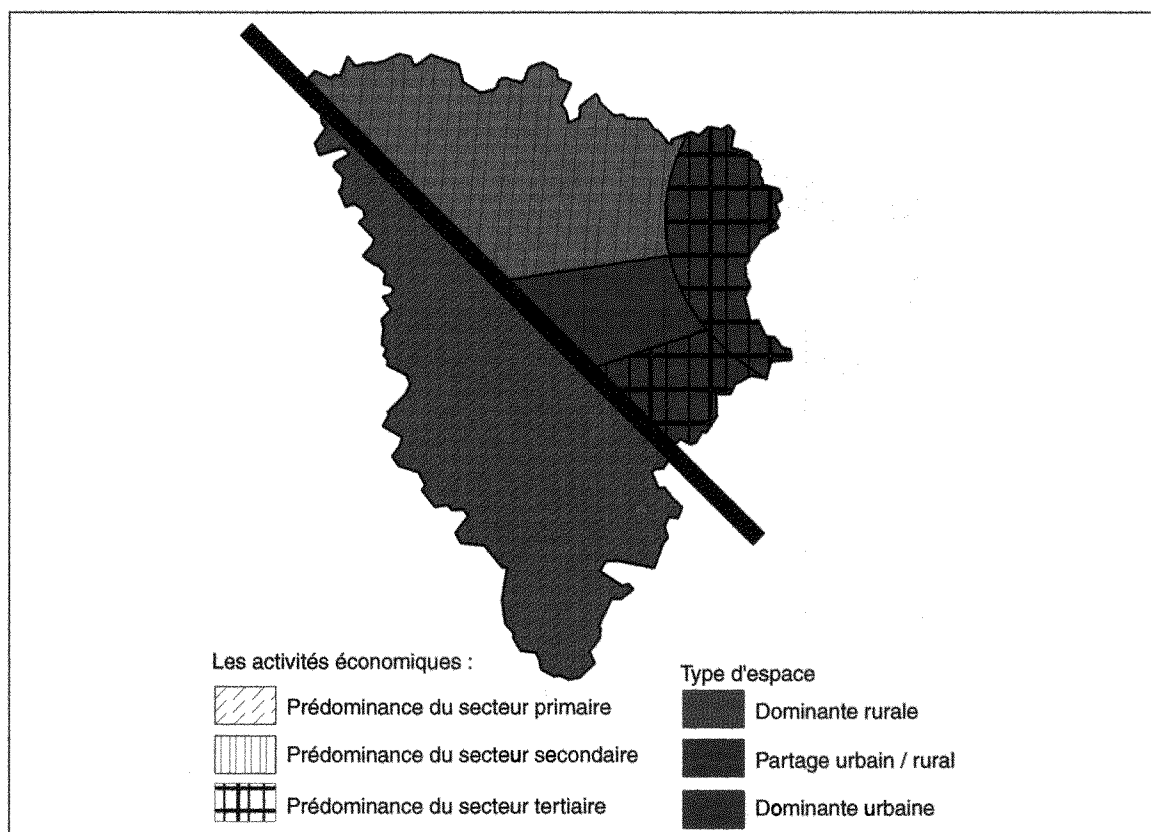


FIG. 1.4: Les principaux secteurs des Yvelines et leurs branches d'activité

- la zone couverte par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle qui montre une population diverse, certaines zones détenant une importante proportion d'ouvriers, comme Trappes et La Verrière, d'autres comprenant une population de cadres comme Montigny-le-Bretonneux.
- la zone rurale, centre, Ouest et Sud-Est, dont la population, numériquement très inférieure, présente des caractéristiques très différentes puisqu'elle est plus âgée et plus tournée vers le secteur primaire ; la ville de Rambouillet commande une partie de cet espace et présente le visage d'une petite ville de province plus que celui d'une banlieue dortoir.

Jeune sur les plans historique et démographique, le département des Yvelines présente donc un visage fortement contrasté. L'équilibre de certaines catégories so-

ciales et la richesse relative ne doivent pas masquer les fortes disparités communales que le Conseil Général se doit de connaître, gérer et compenser dans la mesure du possible par une politique d'aménagement du territoire qui est une de ses missions principales.

## **1.2 Une politique d'aménagement du territoire**

Le Conseil Général a une compétence en matière d'aménagement du territoire. Par le biais de la régulation de l'urbanisme, de l'implantation des équipements et du développement économique des cantons, il veille à l'équilibre social en matière d'accès aux services et aux infrastructures. Pourtant, si la Bibliothèque Départementale des Yvelines est placée hiérarchiquement dans le secteur des «Affaires Culturelles», il est clair qu'elle a un rôle à jouer dans la définition et le maintien d'une véritable politique territoriale de service public.

### **1.2.1 Une mission première du Conseil Général**

Chargés depuis leur création par Napoléon Bonaparte en 1800 de la gestion des affaires départementales, le rôle et le poids des conseils généraux se sont nettement intensifiés.

D'abord nommés par le gouvernement, les conseillers généraux sont élus depuis 1833. De plus deux lois renforcent et diversifient leurs compétences. La loi du 10 août 1871 donne aux conseils généraux leur autonomie, et surtout la loi du 2 mars 1982, dite loi de décentralisation, transfère les compétences de l'Etat aux collectivités locales par le biais des préfets et rend les élus locaux responsables de la gestion des collectivités territoriales. Parmi ces transferts de compétence figure l'aménagement du territoire. Dans ce domaine, les interventions du département des Yvelines se concentrent d'une part autour de l'environnement et l'instauration d'un schéma

départemental des espaces naturels, d'autre part sur le projet départemental Seine-Aval et sur le projet Mantes-en-Yvelines. De ce fait, le Conseil Général souhaite maîtriser l'urbanisation et rééquilibrer l'économie, le social et l'urbain par le biais de contrats départementaux.

Dans cet esprit, les différents services du département se doivent de participer à cette réflexion territoriale et de donner au Conseil Général les moyens de mettre en œuvre une politique efficace, cohérente et adaptée.

### 1.2.2 Le Conseil Général des Yvelines

Parmi les différents services du département, certains semblent plus concernés que d'autres par l'aménagement du territoire. L'observation du dernier organigramme du Conseil Général des Yvelines montre en effet une subdivision générale en trois différents pôles :

- le pôle «fonctionnel» qui regroupe la direction des Systèmes d'Information, la sous-direction des moyens généraux, la direction des Services d'Incendie et de Secours, la direction des Finances, des Ressources Humaines et enfin celle des Archives Départementales,
- le pôle «aides à la personne» concerne la direction de l'Action Sociale et la Direction de l'Enseignement, de la Culture et des Sports, dont fait partie la Bibliothèque Départementale des Yvelines.
- enfin, le pôle «aménagement du territoire» qui est composé de la direction des routes et des transports et de la direction des bâtiments départementaux. Ce pôle est placé sous l'autorité de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

Certaines directions semblent donc plus impliquées que d'autres dans la politique d'aménagement du territoire du Conseil Général. C'est le cas de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme par exemple.

Pourtant, au sein des affaires culturelles de la Direction de l'Enseignement, de la Culture et des Sports, la Bibliothèque Départementale des Yvelines est bien le service

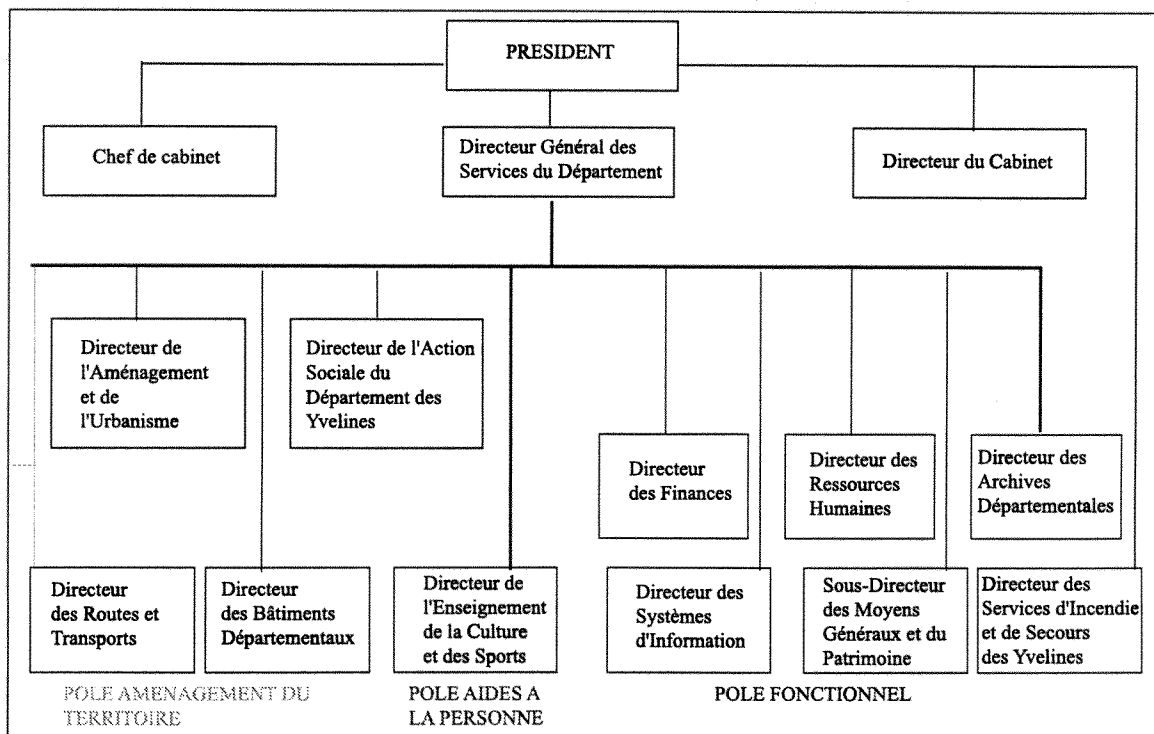


FIG. 1.5: Organigramme du Conseil Général des Yvelines

le plus à même de remplir cette mission d'équité sociale et territoriale. «L'équipement en bibliothèques du territoire participe au même titre que les autres équipements, qu'ils s'agissent d'équipements culturels ou non, de l'aménagement du territoire», affirme Patrick Faucheur<sup>4</sup>.

### 1.2.3 L'aménagement culturel du territoire

Si la notion d'aménagement culturel du territoire est une idée encore récente, le rôle joué par les départements y est fondamental et stimulant. Face à l'hypothèse d'intercommunalité, le département est souvent amené à assurer une fonction de suppléance. Dans le domaine culturel, le département joue un rôle de stimulation

<sup>4</sup> *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu. Actes du colloque du cinquante-naine, Centre Georges Pompidou, ADBDP, 1995, p22.*

et parfois d'organisation de fonctionnement en réseau<sup>5</sup>. Dans le champ culturel, les interventions du département se manifestent par un soutien à des manifestations de diffusion et de formation dans les domaines de la danse, de la musique ou du théâtre. Plusieurs biennales ou festivals sont fréquemment organisés dans les communes du département : Odyssée 78 pour la création théâtrale, Fréquence 78 pour la musique amateur, par exemple. Des associations départementales se font alors le relais de ces opérations d'envergure départementale. Citons l'A.D.I.A.M 78 qui se charge du Développement, de l'Information et de l'Action Musicale.

Pourtant, derrière ces opérations «phares», d'autres structures veillent à l'irrigation quotidienne, égalitaire et culturelle du département. En tête d'elles se place la Bibliothèque Départementale des Yvelines qui, par son travail de terrain et sa présence dans les communes les plus petites du département, est un acteur de la politique d'aménagement du territoire du Conseil Général.

### 1.3 La BDY et son réseau, une réalité de terrain

La mission première d'une Bibliothèque Départementale de Prêt est de «promouvoir la lecture publique» dans son département. Pour ce faire, elle doit aider les communes à se doter et à faire fonctionner une bibliothèque. Mais elle doit surtout aider les communes à définir le concept même de bibliothèque en fonction d'un choix politique fort. Ainsi c'est dans une double dynamique territoriale que doit s'inscrire un tel établissement. D'une part opérer un maillage régulier et équitable du département. D'autre part coordonner les actions de lecture publique dans l'intégralité du département, avoir un rôle fédérateur sur l'ensemble du territoire.

---

<sup>5</sup>Voir *Action Culturelle et coopération intercommunale*. Observatoire des politiques culturelles, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture, La Documentation Française, Paris, 1992, p30.

### 1.3.1 Irriguer et parcourir le département

L'activité traditionnelle d'une Bibliothèque Départementale de Prêt, celle qui fait son originalité, est l'activité de tournée. A la Bibliothèque Départementale des Yvelines, comme ailleurs, cette activité apparaît fondamentale<sup>6</sup> et elle marque l'importance de ce service dans le maillage du territoire.

En effet, à part le secteur du secrétariat, chaque agent effectue des tournées, du directeur à l'agent du patrimoine, et est donc responsable d'un ensemble de bibliothèques réparties sur tout le département dont il assure le suivi. Attaché à récupérer les livres et documents que les bibliothèques dont il est responsable ont empruntés au dernier passage et à en déposer d'autres, l'agent qui fait des tournées participe au maillage administratif du territoire. Ainsi, par le biais de l'activité de tournée, les agents de la Bibliothèque Départementale des Yvelines parcourent le département fréquemment et ce sont peut-être les agents du Conseil Général qui connaissent le mieux le territoire dont ils sont responsables. Cette place de la Bibliothèque Départementale des Yvelines dans les questions d'aménagement du territoire est d'autant plus sensible que les communes qui font appel à ses services ont généralement moins de 10 000 habitants et ne sont donc le plus souvent le siège d'aucune antenne de l'administration du département. Ainsi la bibliothèque-partenaire est souvent la seule présence du département dans les petites communes, en dehors du conservatoire de danse et de musique. Notons d'ailleurs qu'il est un peu dommage que le département n'affiche pas plus systématiquement son action, par exemple en apposant une affiche ou un logo dans les locaux concernés, et qu'il ne prenne pas des orientations claires dans ses choix de politique de service public.

Si la tournée est l'activité emblématique du travail de terrain de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, la gestion de l'aménagement du territoire dans le champ de la lecture est son travail quotidien.

---

<sup>6</sup>Pourtant, l'activité de tournée ne représente que 5 % du temps de travail des agents de la Bibliothèque Départementale des Yvelines. Voir notre rapport de stage.

### 1.3.2 Un réseau de réseaux

La Bibliothèque Départementale des Yvelines gère le réseau des bibliothèques du département des Yvelines. Afin de compenser les disparités communales, certaines, surtout des communes de moins de 10 000 habitants, sont des partenaires privilégiés et quotidiens qu'elle alimente en documents, formations, conseils et informations. Pour toutes, elle a un rôle de centre de ressources et instruit les dossiers de subventions du département, de l'Etat ou de la région. Responsable de ce fait de la gestion et de l'équilibre de l'ensemble de la lecture sur le département, la Bibliothèque Départementale des Yvelines gère en réalité un réseau de réseaux.

Afin de rendre plus claire cette notion de «réseau de réseaux», nous préférons la représenter de manière schématique. Sur le schéma 1.6 on peut distinguer deux principaux réseaux :

- d'une part, le réseau des bibliothèques des communes de plus de 10.000 habitants composé lui-même de trois sous-réseaux : le réseau de la lecture publique (bibliothèque municipale ou associative), le réseau des bibliothèques scolaires (écoles ou collèges) et le réseau des bibliothèques réservées à un public spécifique (prison, maison de retraite, comité d'entreprise, ...etc.). Parmi ce premier réseau, la Bibliothèque Départementale des Yvelines dessert la plupart des bibliothèques de collèges et quelques bibliothèques réservées.
- d'autre part le réseau des bibliothèques des communes de moins de 10.000 habitants, lui-même divisé en trois sous-réseaux : celui de la lecture publique, des écoles et collèges, et enfin des publics spécifiques. Parmi ces réseaux, la Bibliothèque Départementale des Yvelines dessert la majorité du réseau de lecture publique, une bonne partie du réseau scolaire et quelques bibliothèques réservées.

On peut donc voir le paysage des bibliothèques du département des Yvelines comme un ensemble de réseaux : réseau de lecture publique, réseau de bibliothèques scolaires et «tiers réseau», à l'intérieur desquels, en fonction de la taille et des ambitions de la commune, se place la Bibliothèque Départementale des Yvelines. Mais il

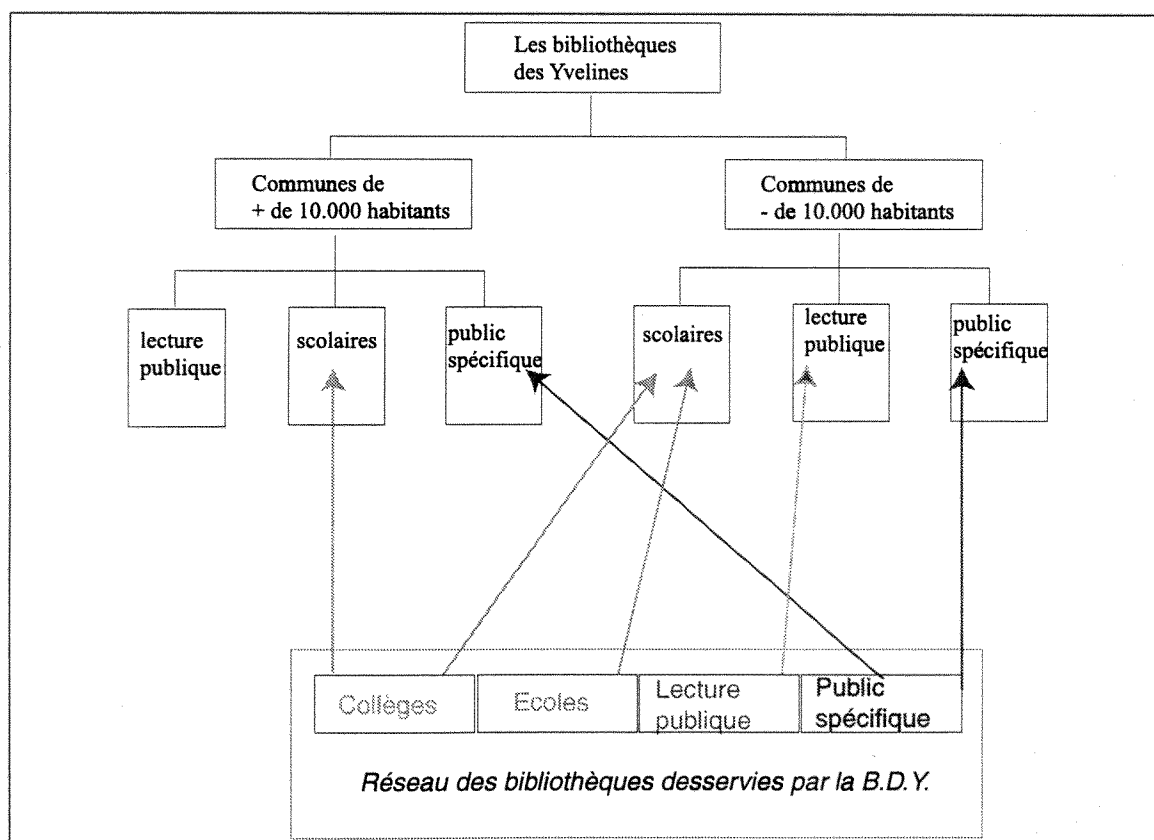


FIG. 1.6: Les réseaux de bibliothèques des Yvelines

ne faudrait pas oublier un autre réseau, celui des communes de moins de 10.000 habitants qui ne possèdent pas encore de bibliothèques et dont la Bibliothèque Départementale, dans une démarche de prospective de terrain, doit appréhender la nature de manière éminemment géographique. A la diversité de réseaux doit correspondre une diversité de choix bibliothéconomiques, reflète d'une politique d'aménagement culturel du territoire claire et précise s'appuyant sur une analyse du terrain la plus exhaustive possible.

Département jeune historiquement, les Yvelines sont un territoire composite spatialement et humainement. Service départemental, la Bibliothèque Départementale des Yvelines doit assurer l'équilibre et la gestion de la lecture publique sur l'ensemble du département, aussi bien dans les zones urbaines et difficiles que rurales et



éloignées. Afin de mieux appréhender les réseaux de lecture qu'elle supervise, leur localisation sur le terrain et leurs choix bibliothéconomiques, la carte (et son étude) semble l'accessoire indispensable du directeur. Ainsi le choix d'aménager une salle de travail peut répondre à une étude cartographique sociale mettant en évidence la présence d'étudiants dans une ou plusieurs communes proches, l'incitation à des horaires d'ouverture en soirée peut répondre à la forte proportion d'actifs dans la commune, ...etc. Pourtant, au-delà du fond de carte sur lequel on ajoute une croix à chaque nouvelle bibliothèque, il existe des outils plus performants et plus adaptés à la gestion d'une information géographique.

## Chapitre 2

### Le S.I.G. et ses atouts

Lors du congrès de l'A.D.B.D.P. de 1995, Patrick Faucheur de la D.A.T.A.R. exhortait l'assemblée présente à «sortir du rôle strict de conservateur pour participer avec d'autres à la construction territoriale<sup>1</sup>». Il poursuivait en disant que les directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt sont «des acteurs de l'aménagement du territoire», car ils jouent un rôle «dans l'aménagement et le développement local». Si nous sommes également convaincue que le directeur d'une Bibliothèque Départementale de Prêt fait de l'aménagement du territoire ne serait-ce que par l'organisation des tournées et le suivi des dossiers de subventions, ce gestionnaire doit disposer de moyens nouveaux pour s'inscrire de plein droit dans les schémas départementaux d'organisation et d'amélioration du service public. Le bibliobus ne suffit plus et le directeur doit, «même si la polyvalence peut faire peur», «s'inscrire dans la recherche de solutions nouvelles». Parmi celles-ci figurent les Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.), dont nous montrerons l'utilité et l'architecture et dont nous expliciterons les sources géographiques et spécifiques que la bibliothèque doit rassembler.

---

<sup>1</sup>Colloque ADBDP 1995, centre Georges Pompidou, *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu*, p24.

## 2.1 Du directeur de bibliothèque au géographe

Il est assez courant de voir affichée dans le bureau du directeur d'une Bibliothèque Départementale de Prêt une carte. Le plus souvent il s'agit d'une carte du département où figurent des points de couleur ou des croix. Chaque point ou croix représente un relais, une bibliothèque que la Bibliothèque Départementale de Prêt dessert. Remarquons que seul le relais est figuré et non la commune, seul le point de desserte du bibliobus est localisé et non le territoire qui bénéficie alors de ce service de lecture.

L'incursion de la géographie s'arrête souvent là, au seuil de cette unique carte de localisation. Pourtant, la Bibliothèque Départementale des Yvelines aurait tout intérêt à mettre en place un Système d'Information Géographique. Travaillant en réalité déjà sur un ensemble d'informations géographiques, le directeur peut assez facilement réaliser un S.I.G. qui soit pour son travail un véritable outil de gestion et d'aide à la décision.

### 2.1.1 Qu'est-ce qu'un Système d'Information Géographique ?

Un Système d'Information Géographique est par définition un système «permettant de communiquer et de traiter l'information géographique<sup>2</sup>», si l'on suit la définition du système d'information (selon la norme internationale ISO 5127-1-1983). Une information géographique est une information relative à un objet relié à un territoire : la présence d'un lieu de lecture situé dans une commune est une information que l'on peut relier à l'objet cartographique qu'est la commune ; l'ensemble constitué par la localisation de la commune et l'information qui lui est attachée est une information géographique. Toutes les informations relatives aux bibliothèques (nombre de lecteurs, budget, statut...), dès lors qu'elles sont localisées ou attachées à un objet qui est lui-même localisé, deviennent des informations géographiques.

---

<sup>2</sup>Jean Denègre, *Les systèmes d'information géographique*. Presses Universitaires de France, Paris, 1996, p5.

Plusieurs informations, éventuellement de sources différentes, peuvent se relier à un même objet géographique. Le rôle du système d'information est de permettre la consultation et la confrontation de ces différentes données. Dans la mesure où toutes les données sont reliées à des objets géographiques, l'un des modes de représentation nécessairement offert par le S.I.G. est la carte, qui permet de représenter spatialement soit la simple disposition des objets (carte topographique ou de localisation), soit les informations qui leur sont associées (carte thématique). Le S.I.G. permet donc de gérer et de traiter les relations spatiales entre les objets ou phénomènes, afin d'obtenir des analyses spatiales et des synthèses qui peuvent être représentées sous la forme de cartes. Selon la définition de l'économiste français, Michel Didier (1990), un S.I.G. est «un ensemble de données repérées dans l'espace, structuré de façon à pouvoir en extraire commodément des synthèses utiles à la décision<sup>3</sup>». On ne saurait mieux dire l'utilité du S.I.G. pour un directeur de bibliothèque.

De la carte affichée dans le bureau du directeur au S.I.G., il n'y a en réalité qu'un pas, un pas technologique.

### 2.1.2 L'architecture et les fonctions d'un S.I.G.

Depuis la saisie des informations jusqu'à la production de cartes thématiques, un S.I.G. comporte un certain nombre de fonctions qu'on appelle les «5A».

L'outil S.I.G. permet tout d'abord d'«Acquérir» des données. Il s'agit de saisir des données numériques ou non, cartes, données géoréférencables issues d'une base de données. Puis il «Archive» ces données, les gère et les stocke. Ensuite le S.I.G. manipule et analyse ces données, c'est la fonction «Analyse». Il peut alors communiquer, modéliser et «Afficher» les résultats sous forme de tableaux, graphiques ou cartes thématiques. Enfin, comme tout système d'information, le S.I.G. rend possible une certaine «Abstraction» de la réalité étudiée. En réalité, les principes d'un

---

<sup>3</sup>Cité par Jean Denègre dans *Les systèmes d'information géographique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1996, p7.

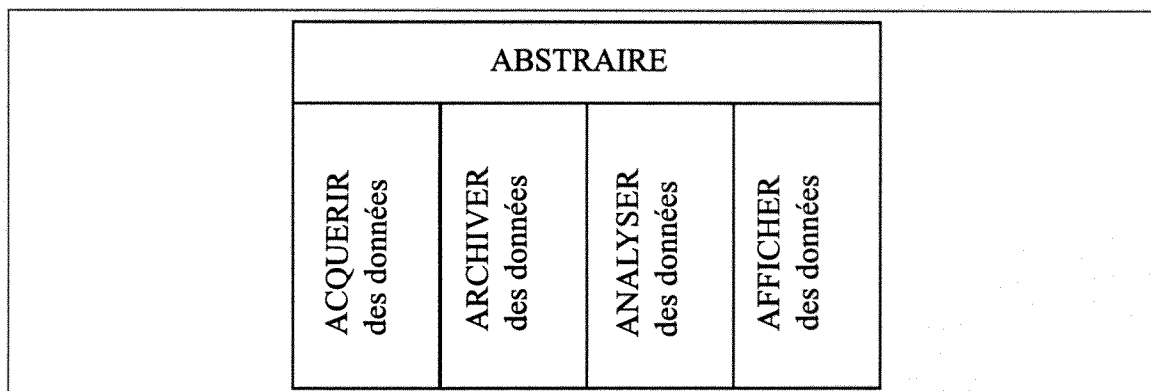


FIG. 2.1: Les fonctions d'un SIG

S.I.G. sont les mêmes qu'un système d'information classique. La particularité vient de la nature spatiale des informations qu'il manipule.

### 2.1.3 L'utilité d'un S.I.G. pour un directeur de BDP

L'utilité de créer un S.I.G. est multiple. Non seulement, cet outil permet de répondre à un certain nombre de questions essentielles dans le quotidien du «bédépiste», mais il ouvre le champ à plusieurs applications.

Le S.I.G. permet de répondre à cinq types de questions :

- Où. Le S.I.G. permet tout d'abord de répondre à des interrogations de base en matière de localisation directe ou typologique. Par exemple, où se trouve telle bibliothèque, telle commune, tel canton ? Mais aussi où se trouvent les relais de lecture publique de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, les bibliothèques de prisons en général ?
- Quoi. Quels types de bibliothèque, par exemple, existent dans la commune de Louveciennes ?
- Comment. Ensuite le S.I.G. offre la possibilité de mettre en évidence des phénomènes, des relations entre les objets. Est-ce que la localisation des biblio-

thèques les moins performantes ne correspondent pas aux zones dites difficiles, le Val de Seine, par exemple ?

- Quand. Avant dernière question, la question temporelle. La mise à jour des données et leur archivage permettent de visualiser la progression du nombre de lecteurs d'une année sur l'autre par exemple ou de savoir depuis combien de temps une bibliothèque est membre du réseau.
- Et si. Enfin et surtout, la manipulation d'un S.I.G. rend possible la modélisation de scénarios, la simulation de phénomènes et est, en ce sens, un outil précieux dans l'aide à la décision. Quel impact aurait sur la vie du réseau la création d'une annexe située près du Val de Seine par exemple ?

En terme de champs d'application pour une Bibliothèque Départementale de Prêt on voit bien qu'un S.I.G. est utile dans au moins trois domaines : l'aménagement du territoire avec la réalisation de plan lecture et de schéma directeur ; la gestion quotidienne des différents réseaux de lecture, mais également la gestion des tournées et l'optimisation de la circulation des bibliobus et camionnettes de liaison. Face à cette multitude d'applications potentielles, le directeur ne peut qu'être séduit. Mais avant toute production de cartes ou d'analyses, le directeur devenu géographe doit s'efforcer de rassembler et de collecter ce qui sera le noyau central du S.I.G., c'est-à-dire les données géographiques et spécifiques.

## 2.2 Les sources d'informations géographiques

Afin de réaliser un S.I.G., il faut disposer d'un certain nombre de données de base géographiques et statistiques. Les sources de données utilisées dans le cadre de ce travail ont été nombreuses et certaines appellent quelques développements. Par ailleurs, recenser ces sources d'informations permet de lister les différents niveaux de questions que le directeur peut se poser.

### 2.2.1 Le territoire, le fond de carte

Pour implanter des bibliothèques et les desservir, il faut avoir une connaissance de la topographie du département. S'il existe une base de données cartographiques réalisée par l'I.G.N. (Institut Géographique National), la Bibliothèque Départementale des Yvelines aura cependant tout intérêt à se rapprocher pour cette étape des autres services du Conseil Général des Yvelines qui possèdent déjà ce genre d'outil.

Les questions topographiques et cartographiques ne sont pas sans importance pour le directeur de bibliothèque départementale. Celui-ci peut en effet s'interroger sur le territoire qu'il gère : où se trouve les principaux axes de circulation routiers ? dans quelle unité administrative se trouve telle bibliothèque ? ou encore quelle est l'occupation du sol aux alentours de cette zone ? La base de données cartographiques (BD CARTO) permet de répondre aux interrogations de ce type. La BD CARTO est une base de données numériques produite par l'I.G.N. à partir de la numérisation de cartes existantes et l'interprétation d'imagerie satellitale. Elle décrit les différentes routes, voies ferrées, lignes de transport, limites administratives et l'occupation du sol. La plupart des Conseils Généraux ont acquis la BD CARTO couvrant leur territoire. Ainsi, nous avons pu visiter les locaux de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (D.A.U.) du Conseil Général des Yvelines à Versailles et constater qu'elle possédait un S.I.G tout à fait performant et destiné à la gestion du territoire départemental. La D.A.U. aide les communes à numériser leurs plans cadastraux, gère les plans départementaux de randonnée et les espaces naturels. La Bibliothèque Départementale des Yvelines, si elle souhaite utiliser un S.I.G, aurait tout intérêt à s'inspirer des travaux de la D.A.U..

### 2.2.2 La commune

A un niveau plus fin, le directeur de Bibliothèque Départementale de Prêt peut souhaiter connaître le visage de la commune qui décide de créer une bibliothèque : dans quelle zone économique se situe-t-elle sur le plan départemental ? de quels équipements et services dispose-t-elle ?

Une fois encore la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme est une aide précieuse, car elle a réalisé avec l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France) une étude définissant 12 zones de cohérence du département des Yvelines. A partir d'un grand nombre d'indicateurs économiques (population, taux d'emploi, part des emplois privés...), la D.A.U a établi un rapport, *Dynamiques économiques des Yvelines*, qui classe toutes les communes du département en 12 zones de cohérence : Bonnières-sur-Seine, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Poissy, Saint- Germain, Versailles-Vélizy, Trappes-ville nouvelle, Chevreuse, Saint-Arnould, Rambouillet, Montfort, Houdan. Cette étude dont nous reproduisons la carte en 2.2 constitue une excellente synthèse économique pour cerner les enjeux locaux.

Pour aller plus loin dans la connaissance de la commune, il est bon de savoir quel est le niveau d'équipement de la ville : dispose-t-elle d'un supermarché, d'une banque, d'un collège ?

Le caractère d'attractivité de la commune, caractère sur lequel nous reviendrons dans la troisième partie, peut être appréhendé grâce aux données de l'Inventaire Communal de 1998. L'Inventaire Communal est une enquête statistique réalisée par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) avec le soutien de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). Toutes les communes de France ont été interrogées de février à mars 1998 sur les principaux équipements commerciaux et services à la population présents sur leur territoire. Le niveau d'équipement d'une commune peut permettre d'apprécier son taux de fréquentation et d'attraction par rapport aux communes environnantes et par là même de définir l'aire géographique de la bibliothèque qui y serait implantée.



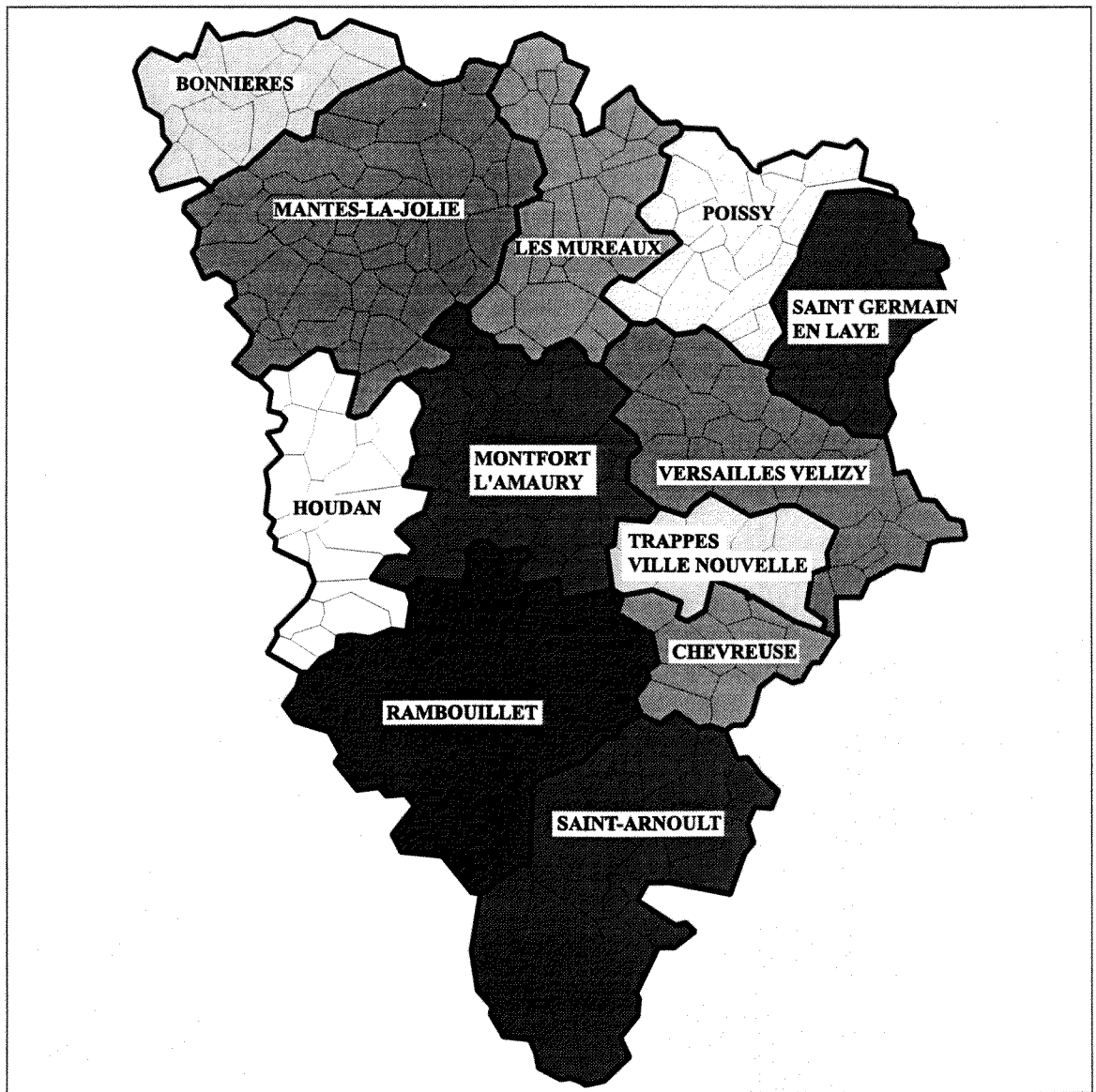


FIG. 2.2: Les douze zones de cohérence des Yvelines (Source DAU)

### 2.2.3 Le public

Enfin, troisième niveau d'étude du directeur de Bibliothèque Départementale de Prêt, le public de la bibliothèque qu'il décide de créer par exemple. Quel est son âge, sa richesse, son niveau d'étude, son revenu moyen, sa position familiale et sociale ? Faut-il essayer d'ouvrir la bibliothèque en soirée car le taux de population active est très important ? Faut-il ouvrir des espaces de travail et d'étude, car les étudiants y sont nombreux ? Autant de possibilités de légitimer et d'orienter un choix politique en matière de lecture publique.

Pour connaître le public potentiel d'une bibliothèque, c'est-à-dire la population d'une commune, le recensement reste la source d'information la plus complète. Pour notre étude, nous avons pu disposer des chiffres du dernier recensement de 1999, qui donne le nombre d'habitants de toutes les communes des Yvelines, leur répartition par pyramide d'âge et leur revenu moyen imposable. En comparant les chiffres des deux derniers recensements, on peut alors faire apparaître le taux de croissance des villes du département et constater quelles sont les communes qui ont connu un afflux de population et inversement. De même, afin de cerner avec finesse la composition sociale du public potentiel d'une bibliothèque, il est très utile de consulter les atlas sociaux franciliens que réalise la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.). Ainsi, *l'Atlas social francilien, Yvelines* rédigé par la C.A.F. et l'I.N.S.E.E. donne pour chaque commune le nombre de HLM, le nombre d'allocataires, de RMistes, de foyers sans enfant ou de familles monoparentales...etc. Encore des données très intéressantes pour voir si une bibliothèque touche réellement toute la population de la commune qu'elle est censée desservir ou voir si elle ne devrait pas repenser son offre de services en fonction du profil et de la diversité des habitants ainsi établis.

Une fois encore, la Bibliothèque Départementale des Yvelines aurait tout à gagner à se rapprocher de la Direction de l'Action Sociale du Département des Yvelines (D.A.S.D.Y.) pour obtenir ce genre de données humaines et sociales et travailler ensemble à un maillage du territoire efficace<sup>4</sup>. Bien entendu, il ne s'agit pas d'adapter

---

<sup>4</sup>La DASDY a effectué un découpage du département en 7 bassins sociaux et médico-sociaux :

la bibliothèque à la population locale dans son intégralité, ce qui serait impossible au sens strict étant donnée la diversité même des situations; mais de légitimer, d'appuyer et d'évaluer une décision politique et technique sur une réalité de terrain toujours approximative.

Munie d'un fond de carte, de données statistiques et cartographiques sur le département, les communes et leur population, la Bibliothèque Départementale des Yvelines n'a plus qu'à réunir les informations spécifiques à l'objet qu'elle veut étudier, son réseau de relais et de bibliothèques-partenaires. Pourtant, c'est dans ce domaine que le recensement des données pose le plus de problèmes.

## 2.3 Les informations spécifiques

La Bibliothèque Départementale des Yvelines gère un réseau de plus de 200 «dépôts<sup>5</sup>». En outre elle a des liens avec l'ensemble des bibliothèques du département pour ce qui est de l'information, de l'instruction des dossiers de subvention, de l'animation et de projets exceptionnels. Constitués donc d'un ensemble de réseaux plus ou moins imbriqués les uns dans les autres, les partenaires de la Bibliothèque Départementale des Yvelines ne sont pourtant pas regroupés en une ou plusieurs bases de données. Ainsi, non seulement les informations dont la Bibliothèque Départementale des Yvelines dispose sur chacun de ses partenaires sont difficiles à regrouper, mais elles sont avant tout difficiles à trouver. Notons que l'un des problèmes majeurs des Bibliothèques Départementales de Prêt reste pour beaucoup d'entre elles «la collecte des données<sup>6</sup>» et leur évaluation. Face à un mode de fonctionnement parfois individualiste de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, un premier recensement

---

Mantois, Seine-Aval, Seine-Amont, Boucle de la Seine, Agglomération versaillaise, Ville nouvelle et secteur semi-rural.

<sup>5</sup>Il est d'usage à la Bibliothèque Départementale des Yvelines de donner le nom de «dépôts» aux bibliothèques desservies par le réseau départemental. Nous recommandons vivement de changer d'appellation pour parler de «relais», terme plus adapté à la réalité des relations d'échanges entre les deux types d'interlocuteurs.

<sup>6</sup>Jocelyne Gazagnes, «Evaluation et gestion : définitions et principes» dans *Bibliothèques Centrales de Prêt : L'évaluation du service rendu*, ADBDP, octobre 1991, p14.

des données disponibles est possible en attendant la mise en place d'une véritable base de données des partenaires.

### 2.3.1 Un mode de travail individualiste

Il existe une logique dite «transversale» des activités de la Bibliothèque Départementale des Yvelines. Ces actions transversales sont l'accueil des dépositaires, les tournées, la circulation des documents, les matinées bibliothèques, les journées à thème et les conseils et informations. Ces actions sont en fait les activités que tous les membres du personnel font.

En effet, à part le secteur du secrétariat, tout le personnel, du directeur au chauffeur, accueille les dépositaires, fait des tournées, gère la circulation des documents, donne des conseils et des informations aux «dépositaires<sup>7</sup>» et participe aux journées à thème, aux matinées bibliothèque. A la Bibliothèque Départementale des Yvelines, «tout le monde fait de tout» a-t-on l'habitude d'entendre. Pourtant, si au niveau de l'organisation interne du travail, cette horizontalité et cette polyvalence absolue ne semblent pas gêner les membres du personnel, habitués et le plus souvent fiers de faire un peu de tout, pour une personne extérieure cette habitude de travail reste très déroutante et, outre qu'elle aboutit parfois à une dispersion de l'information et à une sédimentation des actions, elle empêche toute logique de réseau. Or dans le cadre d'une Bibliothèque Départementale de Prêt, la logique de réseau est ici et peut-être plus qu'ailleurs la raison d'être de la bibliothèque.

Sur les 25 membres du personnel, 21 personnes font des tournées, c'est-à-dire partent déposer des livres dans une bibliothèque partenaire. Parmi ces 21 personnes, 17 sont «responsables de dépôts», pour reprendre l'expression d'usage à la Bibliothèque Départementale des Yvelines. Le responsable étant la personne, interlocuteur privilégié de la bibliothèque partenaire, qui vient lui rendre visite, lui apporte des

---

<sup>7</sup>Pour la même raison que celle exprimée plus haut, nous recommandons le terme de «correspondants».

livres, gère ses réservations, la renseigne, gère ses prêts, le crible en quelque sorte par lequel le correspondant voit la Bibliothèque Départementale des Yvelines ; cela veut dire qu'il y a 17 interlocuteurs différents du directeur à l'agent du patrimoine. En plus du fait, à notre avis, que le directeur ne doit pas être un responsable parmi les autres, la cohérence des actions réalisées en direction des relais pourrait être améliorée soit en limitant le nombre de responsables, soit en nommant des responsables de réseau par secteurs géographiques et par activités. Ainsi, un responsable des réservations pourrait traiter l'ensemble des réservations du réseau. De plus, le fait que l'attribution des relais réponde en général à des affinités personnelles empêche une organisation par secteurs géographiques par exemple et aboutit à des cas où deux bibliothèques situées dans la même commune sont gérées par deux personnes différentes à la Bibliothèque Départementale des Yvelines. C'est toute la logique de réseau qui est alors empêchée.

### **2.3.2 Les informations disponibles, essai de recensement**

La Bibliothèque Départementale des Yvelines aide les communes à se doter et à faire fonctionner une bibliothèque. Pour certaines d'entre elles la collaboration est quotidienne. Pour d'autres le partenariat est plus épisodique, par le biais de demandes de subventions ou de projets exceptionnels. A travers ces contacts la Bibliothèque Départementale des Yvelines recueille des informations sur toutes les bibliothèques du département. Pourtant ces données, souvent traitées par des personnes différentes, ne font pas l'objet d'une mise en commun. Eparpillée aux quatre coins de la Bibliothèque, cette richesse d'information reste aujourd'hui largement ignorée. C'est pourquoi nous avons recensé ces données afin d'imaginer le fonctionnement de la future base de données des partenaires.

Faire le recensement des données que possède la Bibliothèque Départementale des Yvelines sur les bibliothèques qu'elle gère, revient en premier lieu à faire le recensement de tous ses services. En effet, du secrétariat au catalogue Geac, en passant par les dossiers personnels de chacun, tout bureau recouvre des données sur

les relais.

Le nombre de sources d'informations sur les relais est important. En effet, s'il existe bien un responsable pour un relais, cela ne veut pas dire qu'il dispose de toutes les données que la Bibliothèque Départementale des Yvelines possède sur son relais. Le responsable a une connaissance empirique, sur le terrain, il ne possède pas forcément les fichiers statistiques que le correspondant remplit chaque année, ni les données sur les expositions demandées, ni les formations suivies, ni l'avancement des demandes de subvention. Ainsi, pour connaître un relais, il faut faire le tour des services et aller voir qui au secrétariat pour connaître le type de convention et les demandes de subvention de fonctionnement et de mobilier, qui pour l'organisation et le planning de la tournée, qui pour savoir si le correspondant a demandé des expositions, le secteur discothèque pour savoir quels sont ses besoins en musique, une autre personne pour savoir si le correspondant a fait une demande de subvention informatique et encore une autre pour savoir s'il a reçu ou suivi des matinées bibliothèques. Il en résulte une image et une connaissance très morcelée du relais.

Ainsi, malgré ces difficultés, il est possible de recenser 207 informations différentes (listées en annexe) disponibles à la Bibliothèque Départementale des Yvelines sur un seul relais. Parmi ces 207 informations, on peut citer le nombre d'habitants de la commune, la surface de la bibliothèque, le nom du logiciel utilisé, le montant de la subvention municipale ou le nombre de lecteurs adultes. Autant de données qu'il peut être intéressant de représenter sur une carte.

### **2.3.3 Présentation thématique des données disponibles**

Afin que ce travail de recensement soit productif et pas seulement archivistique, il a été établi une liste commentée et proposé une présentation thématique des 207 informations. Il s'agissait de faire de ce fichier de données un outil de gestion.

Afin que chaque responsable puisse se lancer dans son travail de recensement de données sur ses relais, nous signalons en regard de chaque information le type

(chiffre, nom, Oui/Non, texte libre) et les commentaires explicatifs. D'autre part, afin de faciliter la consultation de ces fichiers de données, nous avons procédé à un regroupement thématique de ces 207 informations. Ce sont ainsi 7 fiches que nous avons proposées (voir en annexe de notre rapport de stage) :

- La première fiche est la fiche d'«identité» et recense les données de base du relais : le nom, le statut administratif, le nombre d'habitants de la commune, la date de la convention, le nombre de salariés et de bénévoles, ainsi que le nom du système informatisé de gestion de bibliothèque.
- Puis suit une fiche de «coordonnées» utile pour toute correspondance avec le relais et qui regroupe les coordonnées précises de la bibliothèque, de la mairie et du responsable de la bibliothèque.
- Ensuite vient la fiche de «desserte» rassemblant toutes les informations nécessaires pour gérer la desserte, le numéro et le jour de la tournée, la date du dernier passage et le nombre de documents en dépôt.

Après ces renseignements pratiques viennent trois fiches de données statistiques. Ces données statistiques sont le résultat des fiches de renseignement que la Bibliothèque Départementale des Yvelines demande à ses correspondants de remplir. Il ne s'agit alors que des relais de lecture publique. Pour les bibliothèques scolaires ou réservées à des publics spécifiques, la Bibliothèque Départementale des Yvelines ne possède pas de semblables fichiers statistiques.

- D'une part les «statistiques» de fréquentation, le nombre de lecteurs par an et par catégorie (adulte, jeunesse et classes), le nombre de prêts par an et par catégorie (adulte, jeunesse, classes et discothèque). Figurent également le total du fonds par année et par catégorie (adulte, jeunesse et discothèque) et le nombre d'abonnement par année.
- D'autre part, les chiffres du «budget» du relais par année : ses recettes (subventions municipales, du Conseil Général et du CNL et cotisations par catégorie de lecteurs) et ses dépenses (salaires par année et achats par année et par type de document adulte, jeunesse et discothèque).

- D'autre part encore la fiche des «ressources» de la bibliothèque, le nombre d'heures d'ouverture et de bénévoles par année et le montant et la date des subventions mobilier et informatique.

Pour ces trois fiches, les données statistiques sont conservées sur les quatre dernières années. La comparaison des chiffres de prêts sur plusieurs années peut être en effet extrêmement intéressante.

- Enfin, septième et dernière fiche, la fiche appelée «Actions d'extension» (ou Valorisation) où figurent par année les données relatives aux formations suivies par le correspondant, les expositions qu'il emprunte, les animations qu'il réalise et les efforts en matière de nouvelles technologies.

Sept fiches thématiques donc qui rassemblent les 207 informations dont dispose la Bibliothèque Départementale des Yvelines et qui pourraient devenir un outil de gestion des bibliothèques-partenaires, si elles étaient rassemblées dans une même base de données et si elles étaient réalisées, non pas seulement sur les bibliothèques de lecture publique mais sur l'ensemble des bibliothèques que côtoie la Bibliothèque Départementale des Yvelines. Car, par absence de données sur les autres types de lieux de lecture, l'étude cartographique du réseau de la Bibliothèque Départementale des Yvelines n'a pu porter que sur le réseau de lecture publique.



## Chapitre 3

# La mission de la BDY cartographiée

Si le manque de données spécifiques sur l'ensemble des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque Départementale des Yvelines a empêché la réalisation d'un S.I.G. complet, le croisement de données géographiques et statistiques globales sur le département avec les informations recensées sur les relais de lecture publique permet néanmoins d'obtenir des cartes très intéressantes et permettrait d'aider la Bibliothèque Départementale des Yvelines à conforter ses choix de politique de lecture publique.

La manipulation de ces cartes et leur interprétation peuvent alors conduire à trois types d'étude : une étude cartographique pure qui consiste à visualiser l'état présent du réseau avec ses faiblesses géographiques ; une étude de prospective qui consiste à évaluer les futurs sites du réseau, leur taux d'attraction et les chances de réussite de la bibliothèque, enfin une étude de gestion publique des flux de services en amont et en aval de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, qui fasse part du visage souvent centralisé des services offerts et des dynamiques locales que les membres du réseau créent entre eux.

### 3.1 Etude de l'existant, la cartographie du réseau

La mission première de la Bibliothèque Départementale des Yvelines est de promouvoir la lecture publique dans son département. Pour ce faire, elle aide les communes de moins de 10.000 habitants à définir leur besoin de bibliothèque de manière globale, puis à se doter et à faire fonctionner une bibliothèque. L'analyse cartographique de cette mission permet de cerner son ampleur et son état d'avancement sur l'échelle du département. D'autre part, l'étude cartographique du fonctionnement des bibliothèques existantes aide à rendre compte de leur activité et des tendances géographiques du réseau.

#### 3.1.1 Visualiser le réseau de lecture publique

Le réseau de lecture publique desservi par la Bibliothèque Départementale des Yvelines représente un ensemble de 119 communes. Chiffre important en proportion sur les 190 communes qui composent le réseau global des communes desservies, mais faible sur le nombre de villes potentiellement intéressées par les services du réseau. Surtout les régions isolées ou dites difficiles du département sont souvent sous-équipées en matière de services de lecture publique.

Sur 262 communes, 223 ont moins de 10.000 habitants. Le réseau potentiel de la lecture publique desservi par la Bibliothèque Départementale des Yvelines est donc le réseau de ces 223 communes. Or celle-ci ne dessert que 119 d'entre elles. Sur la carte 3.1 on voit que ces 119 communes sont dispersées sur l'ensemble du département, tout en ignorant presque systématiquement les communes situées aux extrémités Sud, Ouest et Nord-Ouest. Citons par exemple au Sud les communes d'Allainville ou de Prunay-Douville ; à l'Ouest toutes les communes limitrophes du département d'Eure-et-Loir de Mittainville jusqu'à Maulette et au Nord-Ouest les communes de Tilly ou Port-Villez.

De manière générale, la carte 3.1 montre que les communes de moins de 10.000 habitants ne dépendant pas de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, se

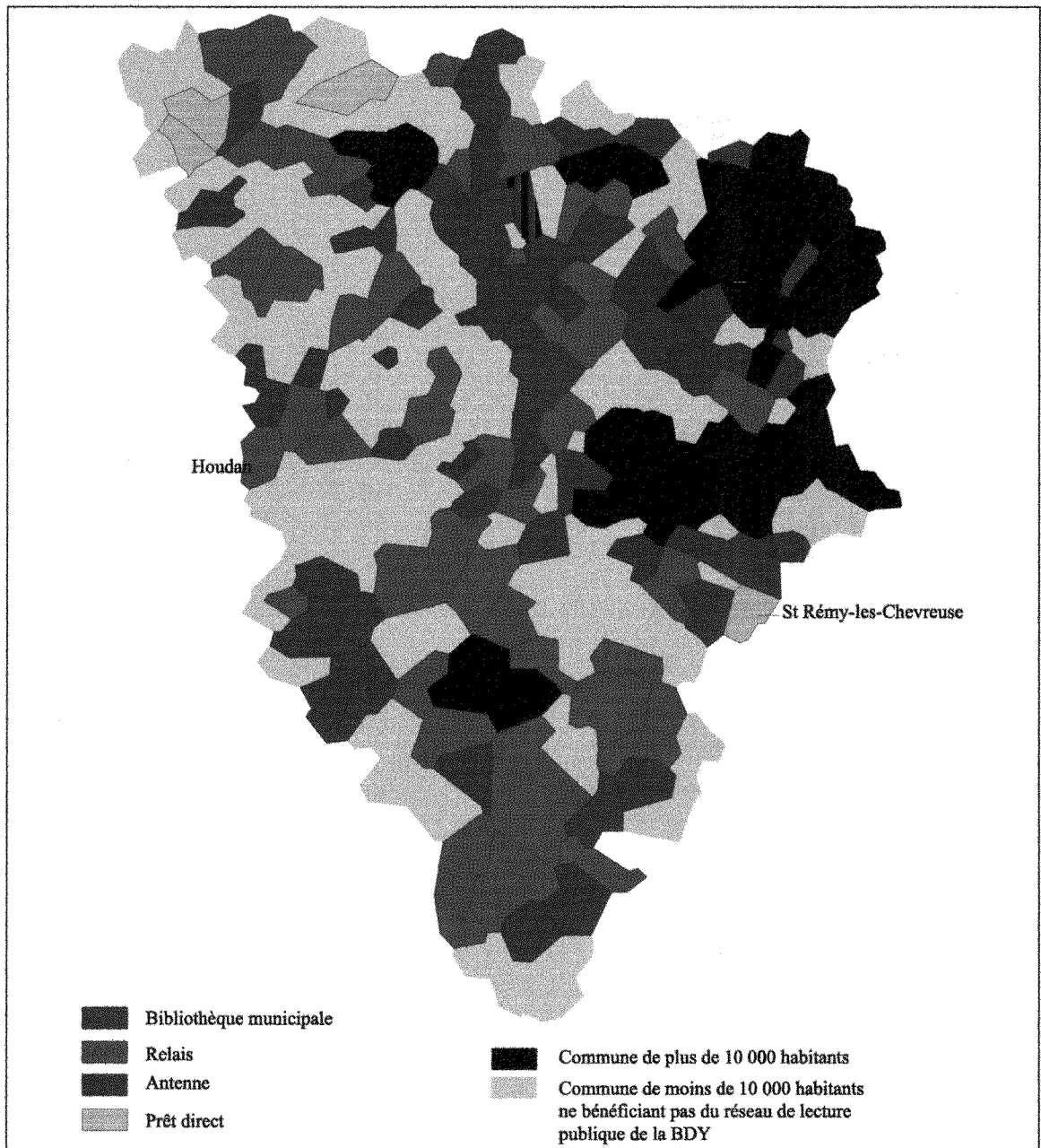


FIG. 3.1: Le réseau de lecture publique de la BDY

trouvent principalement dans l'Ouest, ce qui n'est pas étonnant étant donné le caractère rural de la région située entre Rambouillet et Houdan, mais ce qui est plus grave pour la région Nord-Ouest plus proche de la vallée de la Seine et nettement plus urbanisée.

Ce premier réseau de lecture publique se subdivise en quatre sous-réseaux : le réseau des bibliothèques municipales, celui des bibliothèques-relais, celui des antennes et enfin celui des prêts directs (c'est-à-dire celui des communes ne disposant pas d'une bibliothèque de lecture publique et dont les lecteurs viennent se servir directement dans le bibliobus stationné sur la place principale). Chaque type de bibliothèque de lecture publique est en effet défini par la Direction du Livre et de la Lecture (D.L.L.) selon une terminologie administrative. Celle-ci appelle bibliothèque municipale une bibliothèque composée de personnel professionnel salarié, d'un local et d'un budget d'acquisition. Une bibliothèque-relais est un service dont l'agent est qualifié et bénévole (ou sur un emploi non-spécifique). Enfin, une antenne, terme non défini par la DLL mais habituellement employé dans la profession, représente un lieu de desserte tous publics ne disposant pas d'un local, ou d'un responsable qualifié, ou d'un budget d'acquisition ou de 2 ou 3 de ces éléments. Ainsi, le réseau de lecture publique de la Bibliothèque Départementale des Yvelines est composé de 18 communes disposant d'une bibliothèque municipale, 48 offrant une bibliothèque-relais, 49 accueillant une antenne et 4 desservies en prêt direct. Si trois des prêts directs correspondent à des zones socialement isolées comme Lommoye, la Villeneuve-en-Chevrie ou dites difficiles comme Saint-Martin-la-Garenne, le prêt-direct de Saint-Rémy-les-Chevreuse est un apax et semble une concession faite à une mairie riche. On peut s'interroger sur la mission de compensation sociale de la Bibliothèque Départementale des Yvelines dans le cas d'une commune comme Saint-Rémy-les-Chevreuse. Rappelons que la circulaire DLL6 n 85-47 du 1er août 1985 affirme que «la desserte par prêt direct doit concerner au premier chef les très petites communes (moins de 1500 habitants)», ce qui n'est pas le cas ici.

Sur la carte 3.1, on peut remarquer que le réseau des bibliothèques municipales se concentre dans l'Est et le Nord du département. La moitié Ouest autour de Houdan

manque cruellement d'un point d'ancrage fort en matière de lecture publique. Enfin et surtout le nombre important d'antennes au nord et de bibliothèques-relais au Sud montre la situation difficile de la lecture publique aux alentours de la vallée de la Seine. Les bibliothèques y sont souvent démunies et situées dans un environnement social délicat ; alors que dans la région de Rambouillet l'importance de la proportion de bibliothèques-relais montre l'engagement des personnels et des communes dans un climat social plus privilégié.

Ainsi, l'interprétation simple de la localisation des principaux foyers de lecture permet de cerner les enjeux et les manques du réseau actuel. L'analyse cartographique du fonctionnement de ces bibliothèques aide à aller plus loin dans cette étude des grandes tendances géographiques du réseau de lecture publique de la Bibliothèque Départementale des Yvelines.

### 3.1.2 Le palmarès du réseau de lecture publique

La Bibliothèque Départementale des Yvelines décerne chaque année, par le biais de son bulletin d'information *Yvelire*, un palmarès des bibliothèques les plus performantes. Si le principe est intéressant, la projection de ces résultats sur une carte est encore plus éclairante que la simple liste des lauréats.

A partir des fiches de renseignements statistiques que les bibliothèques de lecture publique remplissent chaque année, la Bibliothèque Départementale des Yvelines établit un classement par tranche de population (moins de 1000 habitants, 1000 à 5000 habitants et 5000 à 10000 habitants). Les critères retenus sont ceux du rapport lecteurs/population et du nombre de prêts par lecteur. Tous les lauréats ont plus de 20% de lecteurs/population et plus de 20 prêts/lecteur et par an. Rappelons que la moyenne nationale est de 18,1% de lecteurs/population et de 26 prêts/lecteurs.

Ainsi, à partir des fichiers de l'année 1998, la Bibliothèque Départementale des Yvelines a attribué le nom de «communes championnes de lecture publique» à

Toussus-le-Noble, Rochefort-en-Yvelines, Dammartin-en-Serve, Saint-Lambert-des-Bois et Les Bréviaires pour les villes de moins de 1000 habitants ; Maurecourt, Saint-Germain-de-la-Grange, Méré, Saint-Rémy-l'Honoré et Jouars Ponchartrain pour les communes de 1000 à 5000 habitants et enfin Chevreuse, Louveciennes, Noisy-le-Roi et Saint-Arnoult-en-Yvelines pour les villes de 5000 à 10000 habitants. Deux remarques s'imposent. D'une part, en comparant ces lauréats avec ceux de l'année précédente, on note que 9 d'entre eux, sur 14 en tout, figuraient déjà parmi la liste des primés. D'autre part, l'écart entre les communes championnes et les autres est souvent très important et il existe de nombreuses villes dont le taux de fréquentation ne dépassent pas 5%. Citons les communes de Maule, Osmoy, Hargeville, Adainville, Drocourt, Gargenville ou Jumeauville. Si la moyenne des dépôts de la Bibliothèque Départementale des Yvelines se situe à 15% de lecteurs/population, ce chiffre cache de très grandes disparités et si les communes lauréates connaissent des pourcentages proches de 30 à 40%, d'autres ne passent jamais la barre des 5%. C'est donc plus une analyse des disparités géographiques qu'il est en fait intéressant d'élaborer.

La répartition géographique des lauréats est en effet très éloquente et la carte 3.2 montre que la majorité des communes championnes sont concentrées dans des espaces bien délimités qui se situent en majorité dans la moitié Est du département. Seule la commune de Maurecourt à la limite Nord se détache de ces zones lauréates. En réalité, les villes championnes de la lecture publique se distribuent en 4 poches principales : la poche Louveciennes, Noisy-le-Roi, Port-Marly à l'extrémité Est ; celle située au centre avec les villes de Jouars-Ponchartrain, Méré, Montfort-l'Amaury et Saint-Rémy-l'Honoré ; plus à l'Est, la poche de la vallée de Chevreuse avec Toussus-le-Noble et Chevreuse et enfin, plus au Sud la poche constituée par les deux communes de Saint-Arnoult-en-Yvelines et Rochefort-en-Yvelines.

En croisant cette carte des lauréats avec celle du revenu moyen net imposable, on peut se rendre compte d'une concordance presque parfaite et retrouver au moins trois des quatre poches énumérées plus haut : la coulée de la forêt de Marly, le centre et la vallée de la Chevreuse. Dans le même esprit la localisation des villes les moins bien notées, celle qui n'atteignent pas 5% de lecteurs/population est riche

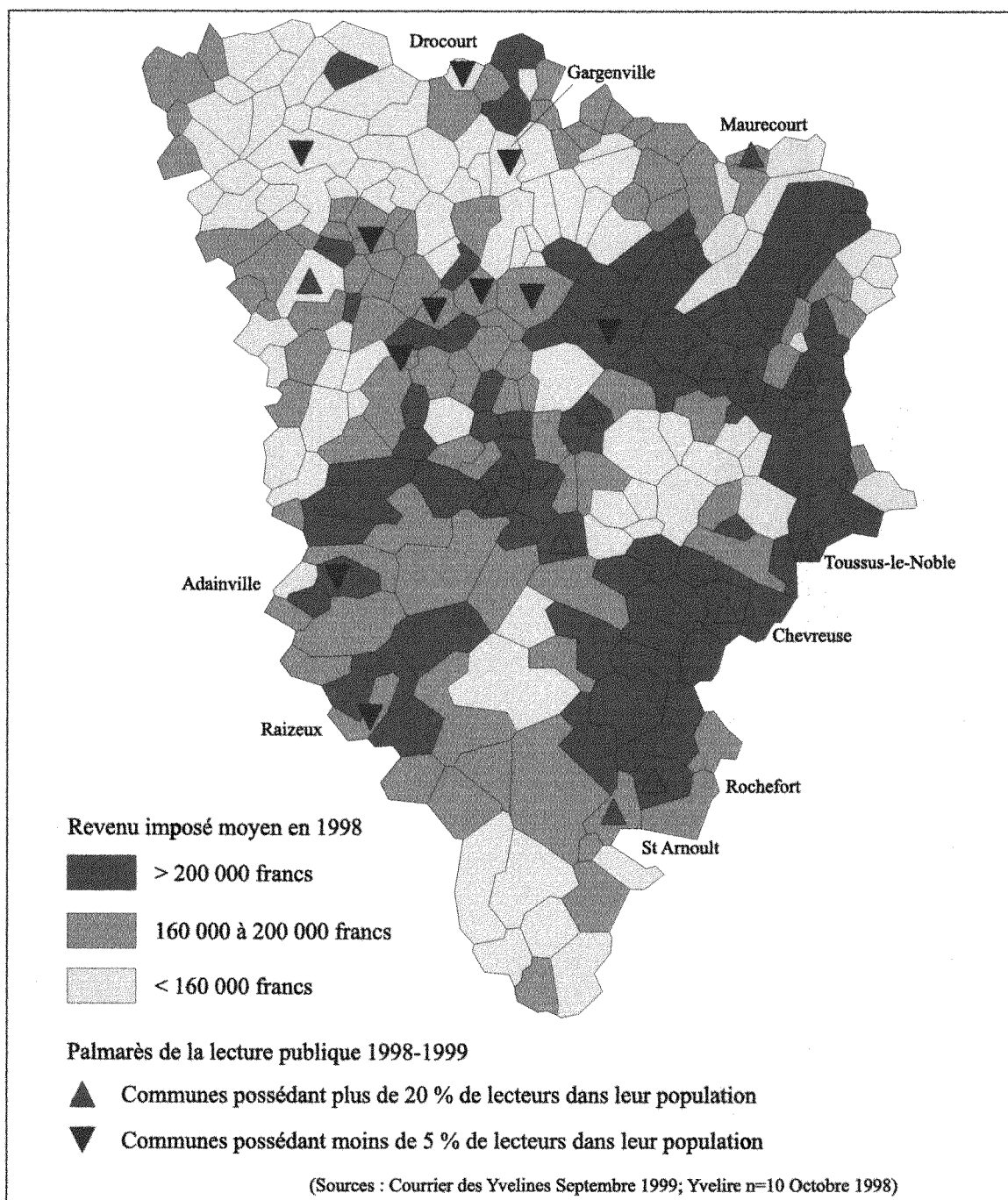


FIG. 3.2: Corrélation entre le revenu des communes et le palmarès de la BDY

d'enseignements. Ces villes se répartissent en deux zones : d'une part l'extrémité Ouest et rurale du département autour de Raizeux et Adainville. D'autre part, la vallée de la Seine autour du plateau de Boinville-en-Mantois avec les communes de Maule, Jumeauville, Hargeville et plus au nord dans le Vexin français avec les villes de Drocourt ou Gargenville. Encore une fois ces régions sont sur le plan du revenu moyen net imposable les plus défavorisées du département.

Si les disparités fiscales recouvrent en partie les disparités en matière de lecture publique, cela signifie peut-être que la Bibliothèque Départementale des Yvelines ne remplit pas encore complètement sa mission de régulation sociale, elle ne compense pas les disparités communales et semble, au contraire, les entériner et les renforcer. Pour pallier cet état de fait, une étude en prospective s'impose.

### 3.2 Outil prospectif

Le grand intérêt d'une étude cartographique est qu'elle permet non seulement une étude fine et exhaustive de l'existant dans toutes ses dimensions géographiques, mais qu'elle constitue aussi un outil d'aide à la décision. De même que la cartographie culturelle de Toulouse projetée dès 1985 a permis de construire un «outil de réflexion sur la gestion des politiques culturelles intercommunales<sup>1</sup>», l'étude cartographique du réseau de lecture publique de la Bibliothèque Départementale des Yvelines rend possible un diagnostic stratégique.

Deux types d'analyse prospective sont alors possibles, d'une part une réflexion sur le pouvoir d'attraction des communes en terme d'équipements et de services en général ; d'autre part un travail sur les facteurs de réussite d'une bibliothèque en fonction du site sélectionné. Deux manières géographiques de choisir des sites propices à accueillir un lieu de lecture performant.

---

<sup>1</sup> *Action culturelle et coopération intercommunale*, Observatoire des politiques culturelles, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture, la Documentation Française, 1992, p57-65.



### 3.2.1 L'équipement communal et le pôle attractif

Le travail d'une Bibliothèque Départementale de Prêt est d'inciter les communes de moins de 10.000 habitants à se doter d'une bibliothèque. Si, comme nous l'avons vu précédemment, la Bibliothèque Départementale des Yvelines ne dessert pas encore toutes les 223 villes du département qui comptent moins de 10.000 habitants, son rôle consiste d'une part à répondre aux demandes de création ; d'autre part à inciter certaines villes à construire un tel établissement. Pour cela, la Bibliothèque Départementale des Yvelines doit pouvoir être en mesure d'établir un diagnostic de la commune candidate ou pressentie, elle doit pouvoir évaluer les chances de réussite du futur établissement : sera-t-il bien tenu, fréquenté, accessible... ? Si, pour l'instant, les raisons d'ouverture d'un dépôt de la Bibliothèque Départementale des Yvelines reposent principalement sur des facteurs internes au métier et à l'équipement (taille, budget, personnel formé, horaires d'ouverture et public autorisé), des raisons externes doivent pouvoir aussi entrer en jeu. Parmi celles-ci figurent le pouvoir d'attraction du site.

Définir ce qui constitue un «pôle attractif», déterminer ce qui fait qu'une commune est plus fréquentée qu'une autre, telle est une des grandes questions que se posent les directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt. Ainsi, lors du congrès de l'ADBDP de 1995, Mme Françoise Privat, de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Loir-et-Cher demandait «ce qui, dans une ville, au-delà de sa simple population, était son pôle attractif?<sup>2</sup>». A cette question, M. Jean Viard, sociologue chercheur du CNRS au centre d'études de la vie politique française, répondait que les lieux «accessibles en voiture et où l'on a souvent une disponibilité de temps<sup>3</sup>» sont des pôles attractifs. Ainsi, ce sociologue suggère d'implanter des bibliothèques sur les parkings des supermarchés et dans les sites de vacances. La question est pour lui «d'amener le livre à l'endroit où les gens ont des moments de disponibilité dans

---

<sup>2</sup> *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu, Actes du colloque du cinquante-nième, Centre Georges Pompidou, ADBDP, 1995, p62.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p62.

leur vie<sup>4</sup>». Si l'idée d'implanter des relais de la Bibliothèque Départementale des Yvelines sur les parkings des supermarchés n'est pas encore d'actualité<sup>5</sup>, la présence d'un supermarché, c'est-à-dire en fait d'équipements essentiels sur la commune est un critère important pour déterminer son pouvoir d'attraction.

Sur la carte 3.3, figurent en rouge (A) les villes qui disposent d'un bon niveau d'équipements essentiels, c'est-à-dire, selon l'INSEE d'une commune disposant simultanément d'une part d'un supermarché ou hypermarché ou équivalent (supérette ou boulangerie et boucherie ou charcuterie et magasin d'alimentation), d'autre part d'un café-restaurant, d'un point de vente de quotidiens, d'un bureau de tabac et d'un bureau (ou agence) de poste. Ces villes bien équipées correspondent pour une grande partie aux villes de plus de 10.000 habitants, Versailles, Saint-Germain et la zone couverte par le S.A.N. de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'Est et Rambouillet au Sud. Pourtant d'autres villes moyennes se détachent. Parmi elles il est intéressant de remarquer que l'on retrouve les communes «championnes de lecture publique» citées plus haut : Maurecourt, Bonnières, Dammartin-en-Serve, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Montfort- l'Amaury ou Chevreuse. Il se peut qu'il y ait un lien de cause à effet entre le bon taux d'équipements essentiels de ces communes et le fort taux de fréquentation des bibliothèques. Si c'est le cas, il peut alors être pertinent de s'interroger sur le devenir des communes bien équipées qui ne figurent pas du tout parmi les lieux desservis par la Bibliothèque Départementale des Yvelines, et de celles qui ne font pas partie des lauréats des relais de lecture publique. Ainsi faudrait-il comprendre pourquoi les communes d'Ablis, Houdan ou Bréval, pourtant bien équipées au niveau de la commune n'ont pas des bibliothèques plus performantes. De même, il serait bon de savoir pourquoi Orgerus et Bonnelles ne sont pas des relais de lecture publique de la Bibliothèque Départementale des Yvelines.

En terme de pouvoir d'attraction des communes, la présence d'un supermarché

---

<sup>4</sup>*Ibid.*, p63.

<sup>5</sup>Implanter des bibliothèques sur les parkings de supermarché permettrait peut-être de toucher une population jeune et des familles, mais exclurait de fait toute une frange du lectorat actuel des bibliothèques de petites communes : les personnes âgées qui ne vont pas faire leurs courses dans les hypermarchés, mais au petit magasin de quartier.

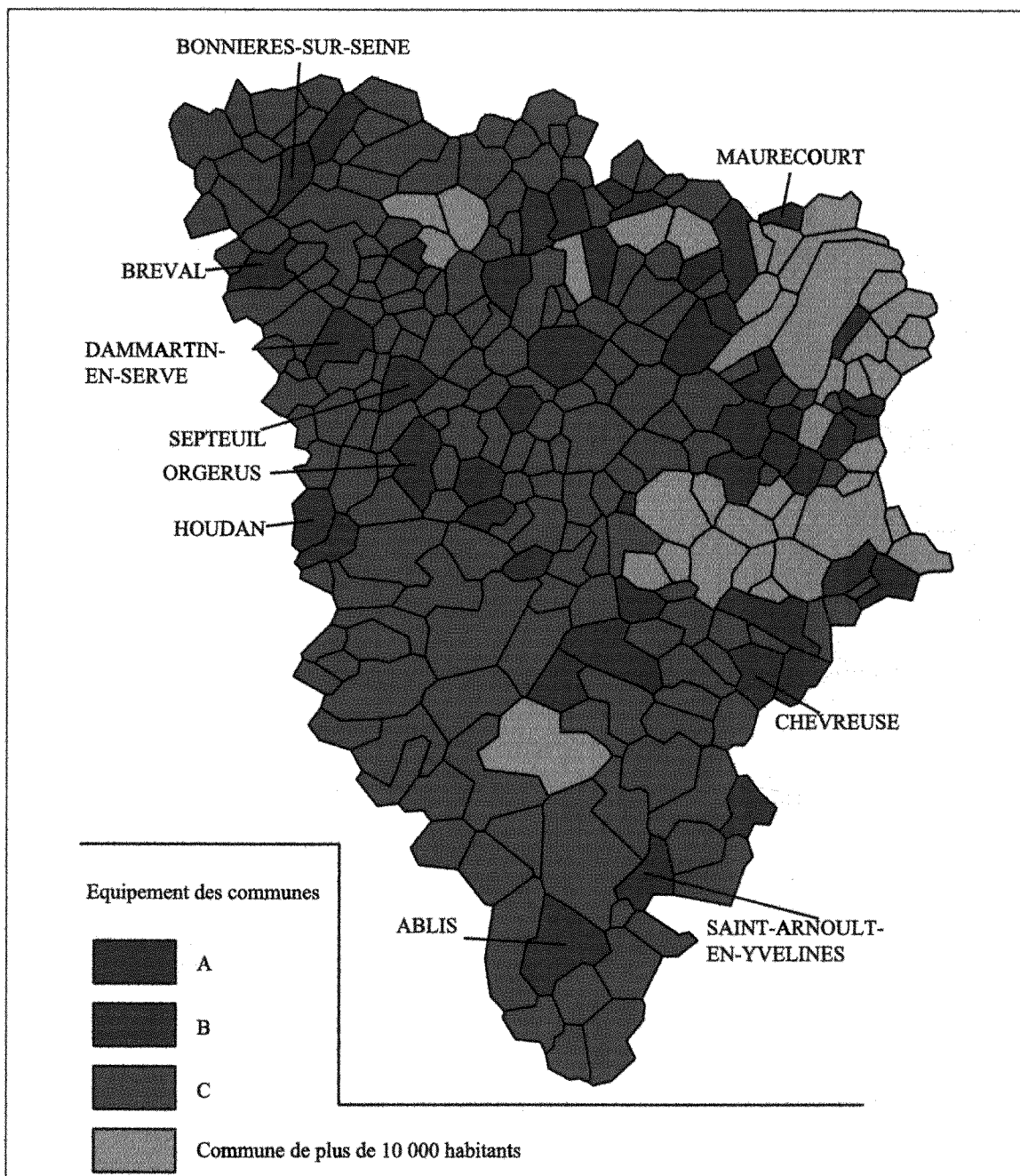


FIG. 3.3: Niveau d'équipements essentiels des communes des Yvelines

ou équivalent peut permettre une première approche des sites intéressants à développer. D'autres critères néanmoins peuvent permettre une sélection plus appropriée au champ des bibliothèques.

### 3.2.2 Les services associés à la venue à la bibliothèque

Si la notion de «pôle attractif» est déterminante pour décider de l'implantation d'un équipement culturel, la venue dans une bibliothèque est un acte suffisamment particulier pour ne pas être lié à n'importe quel autre service de la commune. Le repérage des communes attractives relatives à la fréquentation de la bibliothèque demande un travail d'enquête préalable.

Olivier Doubroff dans son étude pour le Conseil Général de la Saône-et-Loire a pu ainsi faire une «analyse de la fréquentation des équipements associée à la venue à la bibliothèque<sup>6</sup>». A partir d'une série d'enquêtes, il a pu déterminer quatre équipements : la pharmacie, le collège, la banque et le supermarché. Appliquée à notre département, la mise en évidence des communes possédant ces quatre<sup>7</sup> équipements donne la carte 3.4.

Cette carte est intéressante, puisqu'elle permet de localiser les communes attractives, c'est-à-dire selon Olivier Doubroff, les communes possédant à la fois une banque, une poste, un collège et un supermarché. Remarquons que la plupart des bibliothèques «performantes» du réseau se retrouvent (Chevreuse, Saint-Arnoult, Jouars ou Bonnières). A partir de cette carte, la Bibliothèque Départementale des Yvelines peut orienter sa politique d'incitation de création et peut aussi essayer de comprendre pourquoi certaines communes «attractives» sur le plan de l'équipement ne possèdent pas de bibliothèques performantes (Gargenville ou Maule, par exemple). Pourtant, si l'étude menée par Olivier Doubroff était une analyse de prospective pure

---

<sup>6</sup>Olivier Doubroff, *Bibliothèques intercommunales*, Conseil Général de Saône-et-Loire, 1988, p50.

<sup>7</sup>En réalité nous avons fait l'étude sur les trois premiers équipements, la poste, la banque et le collège, car la présence du supermarché ne nous semble pas un critère déterminant la fréquentation d'une bibliothèque.

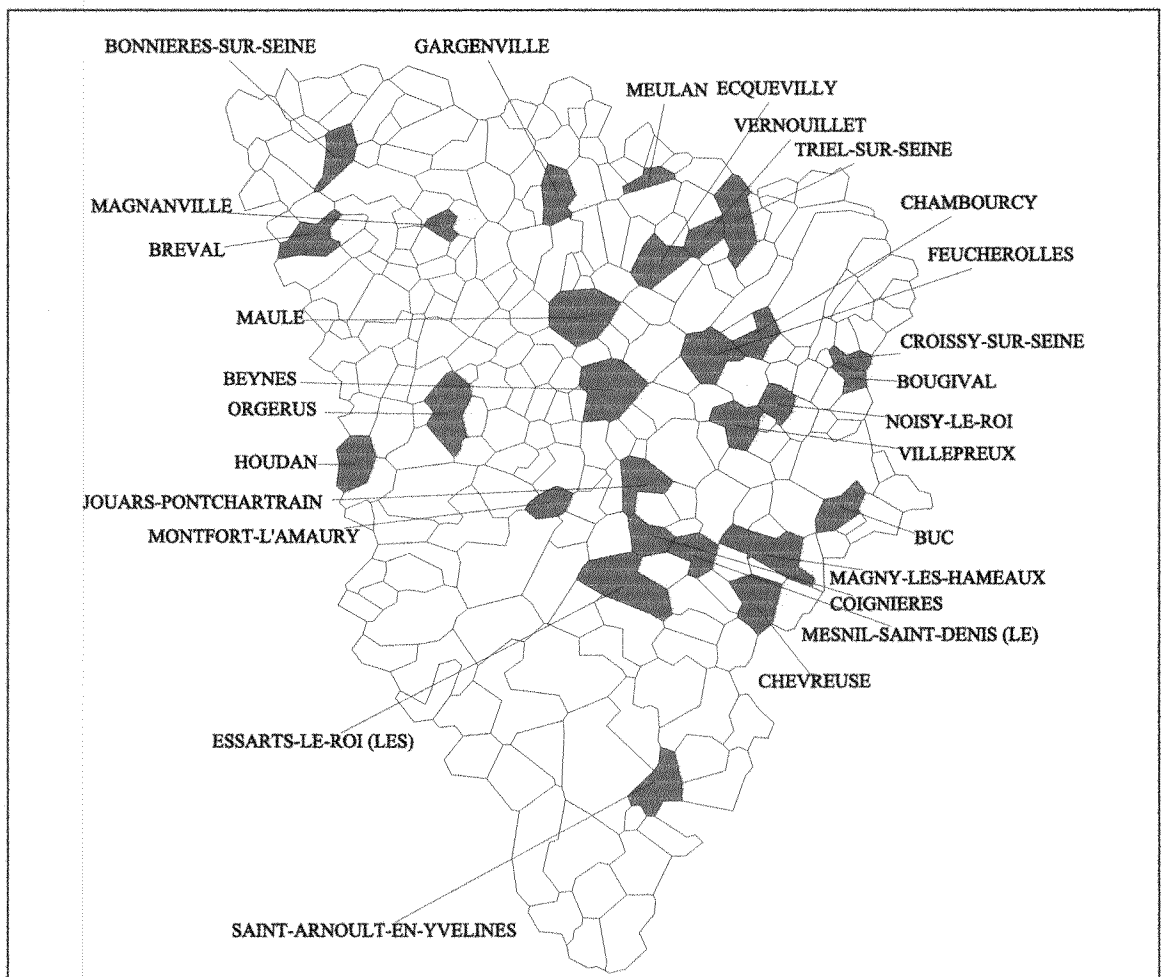


FIG. 3.4: Les communes munies des équipements déterminant la fréquentation de la bibliothèque

dans le cadre d'un réseau à construire, dans le cas de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, il s'agit non pas tant de dessiner un futur réseau que d'analyser un réseau existant et de proposer quelques changements. De plus, comme il le reconnaît lui-même, «si l'on désire cerner les potentialités d'attraction d'une commune relatives à l'équipement bibliothèque [...] on devra aussi prendre en compte le niveau de l'offre bibliothèque<sup>8</sup>», mais aussi et surtout les lecteurs potentiels. C'est alors à une étude de la performance réelle et potentielle de la bibliothèque que l'utilisation du S.I.G. peut alors conduire.

### 3.2.3 De l'attraction communale au niveau de vie

Les potentialités d'attraction d'une bibliothèque localisée à l'intérieur d'une commune dépendent certes de l'équipement de la commune, mais dépendent aussi du mode de fonctionnement de la bibliothèque en elle-même et surtout du public qu'elle est censée desservir, c'est-à-dire de la population habitant la ville considérée. Si les critères décrivant le bon fonctionnement d'une bibliothèque sont relativement bien perçus et évalués par la Bibliothèque Départementale des Yvelines (horaires d'ouverture, budget, personnel formé, ...), les moyens d'appréhender et d'évaluer le public potentiel d'une bibliothèque restent encore peu employés et souvent inconnus. Ce sont pourtant les critères démographiques qui sont le plus souvent déterminants.

Christie Koontz dans sa thèse, *Library facility siting and location handbook*, a très bien montré l'utilité du S.I.G. dans une politique de création et d'évaluation des bibliothèques. Dans son chapitre intitulé «Geographic Information Systems, the new weapon» elle explique clairement comment les «Geographic information systems are one of the prime analytical tools offering great potential to assist library managers in conducting such analyses<sup>9</sup>».

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p67.

<sup>9</sup> Christie Koontz, *Library facility siting and location handbook*, Greenwood Press, Westport Connecticut, 1997, p110.

Dans cet ouvrage, Christie Koontz dégage un certain nombre de critères à respecter avant d'implanter une bibliothèque dans une ville. Tous ces critères sont autant de recommandations que les directeurs de bibliothèque devraient méditer avant de décider de créer une bibliothèque sur un site particulier, puisque ces critères sont censés encourager l'utilisation de la bibliothèque. Ainsi montre-t-elle que la distance par rapport au lieu d'habitation ne doit pas excéder les 20 à 30 minutes de transport<sup>10</sup>, que les obstacles naturels (rivières, montagnes, ligne de chemin de fer) peuvent être un frein au développement de la bibliothèque et que la présence dans la commune de magasins, d'écoles et de «civic centers» apporte une plus grande fréquentation de l'établissement. Parmi ces critères, certains sont plus déterminants que d'autres dans les chances de réussite d'une bibliothèque. C'est le cas, dit-elle, des caractéristiques démographiques. «The unique population characteristics of the market area within which the library facility is located affect use<sup>11</sup>». Même si le critère démographique n'explique pas tout et ne saurait seul être pris en compte, «income, high and low levels, continues on average to be the most consistent demographic characteristic associated with library use». «When used in combination with other variables, it is a strong predictor of use<sup>12</sup>», Christie Koontz pousse plus loin son analyse des critères démographiques et démontre, à partir d'une étude factorielle, que la variable la plus corrélée, celle qui détermine en quelque sorte le mieux le taux d'utilisation de la bibliothèque, est d'abord le revenu, puis le niveau d'études, avant même toute considération sur les horaires d'ouverture de l'établissement<sup>13</sup>. Plus une bibliothèque est située dans une ville où le revenu est élevé, plus elle sera performante.

En poursuivant la démonstration on pourrait très bien démontrer que plus la proportion de «non-white» est importante dans la ville, moins la bibliothèque sera utilisée<sup>14</sup>.

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p32.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p102.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p102-103.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p102.

<sup>14</sup> Si mathématiquement, on constate qu'une bibliothèque située dans une banlieue «pauvre» et noire fonctionne généralement moins bien qu'une autre située dans une ville riche et blanche, la question est de savoir si les pauvres lisent moins ou si l'offre de services est dans ces quartiers

C'est ici, pensons-nous, que nous atteignons les limites d'une étude prospective. Chargé de trouver les sites propices à la création d'une bibliothèque, le diagnostic stratégique ne doit pas dériver à l'étude de marketing et viser à la rentabilité absolue. Si la perspective américaine dit où implanter une bibliothèque pour qu'elle fonctionne bien, elle ne dit pas comment faire venir les gens dans une bibliothèque «mal située». Si l'outil est le même, le contexte ne l'est pas et l'étude de Christie Koontz se situe dans une situation de ghettos plus marquée qu'en France et surtout dans un contexte de libéralisme absolu dans le choix des implantations d'équipements, tout à fait contraire au droit français. En France, le rôle d'une Bibliothèque Départementale de Prêt est de servir une politique de service public et de déterminer non pas quel est le lieu dans lequel la bibliothèque sera la plus performante, mais au contraire doit aider le décideur à définir une politique de lecture publique la plus adaptée à son terrain. Il ne s'agit pas d'implanter des bibliothèques performantes dans l'absolu, mais de donner à toutes les communes les moyens de satisfaire leur population en matière de lecture publique, quelle que soit la condition sociale de la population à impliquer. L'étude prospective doit avant tout répondre à un besoin de lecture du citoyen, plus qu'à un désir de performance du manager. Pour cela, la Bibliothèque Départementale des Yvelines doit utiliser un S.I.G. non pas seulement dans une perspective de prospective, mais dans une perspective de gestion quotidienne et d'évaluation des choix politiques définis, analyser la population à desservir<sup>15</sup> telle qu'elle est et observer si les choix bibliothéconomiques opérés et les offres de services sont adaptés aux réalités du terrain.

---

moindre ou inadaptée.

<sup>15</sup>Voir dans cet esprit le glissement de la notion de «population à desservir» à celle de «publics» dans l'ouvrage de Thierry Giappiconi et Pierre Carbone, *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*, Ed. du Cercle de la Librairie, Paris, 1997, p24-25.



### 3.3 Outil de gestion des flux de services

«La plupart des usagers n'ont ni une claire conscience des services possibles, ni même une connaissance, des services existants», remarque Jean-Claude Groshens lors du congrès de l'ADBDP de 1997. «Corrélativement», ajoute-t-il, «le fournisseur de service ignore ce dont l'utilisateur a besoin», et «ce n'est pas la demande qui génère le marché, c'est l'offre. Mais l'offre reste incertaine tant que le fournisseur ignore ce que l'utilisateur souhaiterait<sup>16</sup>».

Analyser les besoins de la population à desservir afin de créer des flux de services adaptés, telle est une des missions du S.I.G.. En effet, l'utilisation d'un S.I.G. permet une double cartographie des flux de services : non seulement celle des services proposés par la Bibliothèque Départementale des Yvelines qui permet de cerner leur aspect centralisé et individualisé, mais aussi celle de leur utilisation par la population locale, une utilisation souvent détournée. Enfin, l'étude cartographique des flux de services à l'intérieur du réseau aide à visualiser les coopérations de travail entre professionnels en dehors des voies contrôlées par la Bibliothèque Départementale des Yvelines.

#### 3.3.1 Des services centralisés et standardisés

A première vue, le réseau de la Bibliothèque Départementale des Yvelines n'est pas véritablement un réseau. Fonctionnant à sens unique depuis le site de Versailles (Le Mesnil-Saint-Denis, depuis novembre 1999), l'offre de service offerte aux relais de lecture publique, qu'ils soient bibliothèques municipales, bibliothèques-relais ou antennes, est à peu près la même : offre documentaire, formation, conseils, animation. Surtout elle n'intègre pas, dans son fonctionnement, de coopération au niveau 2, c'est-à-dire entre les correspondants eux-mêmes. L'étude cartographique de cette

---

<sup>16</sup>Jean-Claude Groshens, Président du Conseil Supérieur des Bibliothèques, dans *Bibliothèques Départementales de Prêt et formation : actes du colloque de Lille-Hellemeux 12,13,14 novembre 1997*, ADBDP, p16-17.

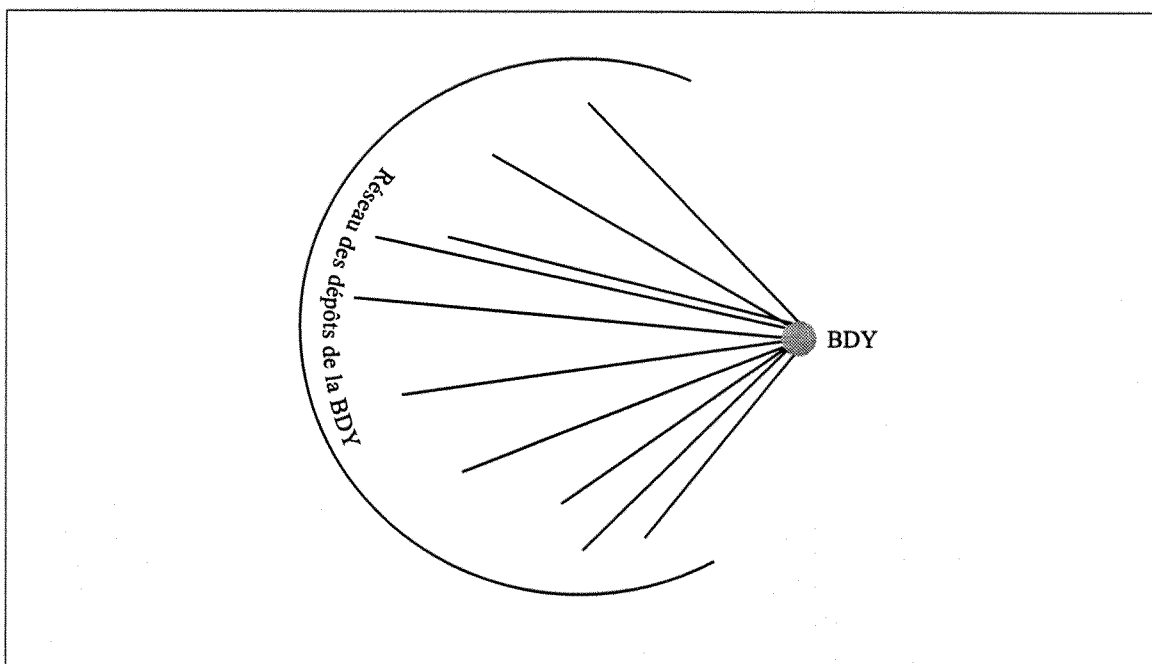


FIG. 3.5: Schéma des services offerts par la BDY

offre de service permet de rendre compte de cette image centralisée et standardisée. Sur le schéma 3.5 on voit bien que le réseau actuel de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, si réseau il y a, est un réseau à sens unique. Seules les relations entre la Bibliothèque Départementale des Yvelines et chacun de ses relais sont développées.

Pourtant, la Bibliothèque Départementale des Yvelines, par son activité de formation cherche à décentraliser certaines offres de services. En effet, les «matinées bibliothèques» organisées une fois par mois dans les relais se déroulent dans une bibliothèque du département. Conçues comme des formations de terrain sur mesure, ces matinées sont censées répondre aux besoins des correspondants. Elles concernent l'indexation, la classification Dewey, le rangement ou les relations avec les élus. Remportant un grand succès pour certaines (les relations bibliothèque-école par exemple), elles sont surtout l'occasion de faire se rencontrer les correspondants dans une des bibliothèques du réseau, généralement une bibliothèque disposant d'une salle pouvant accueillir au moins 12 personnes.

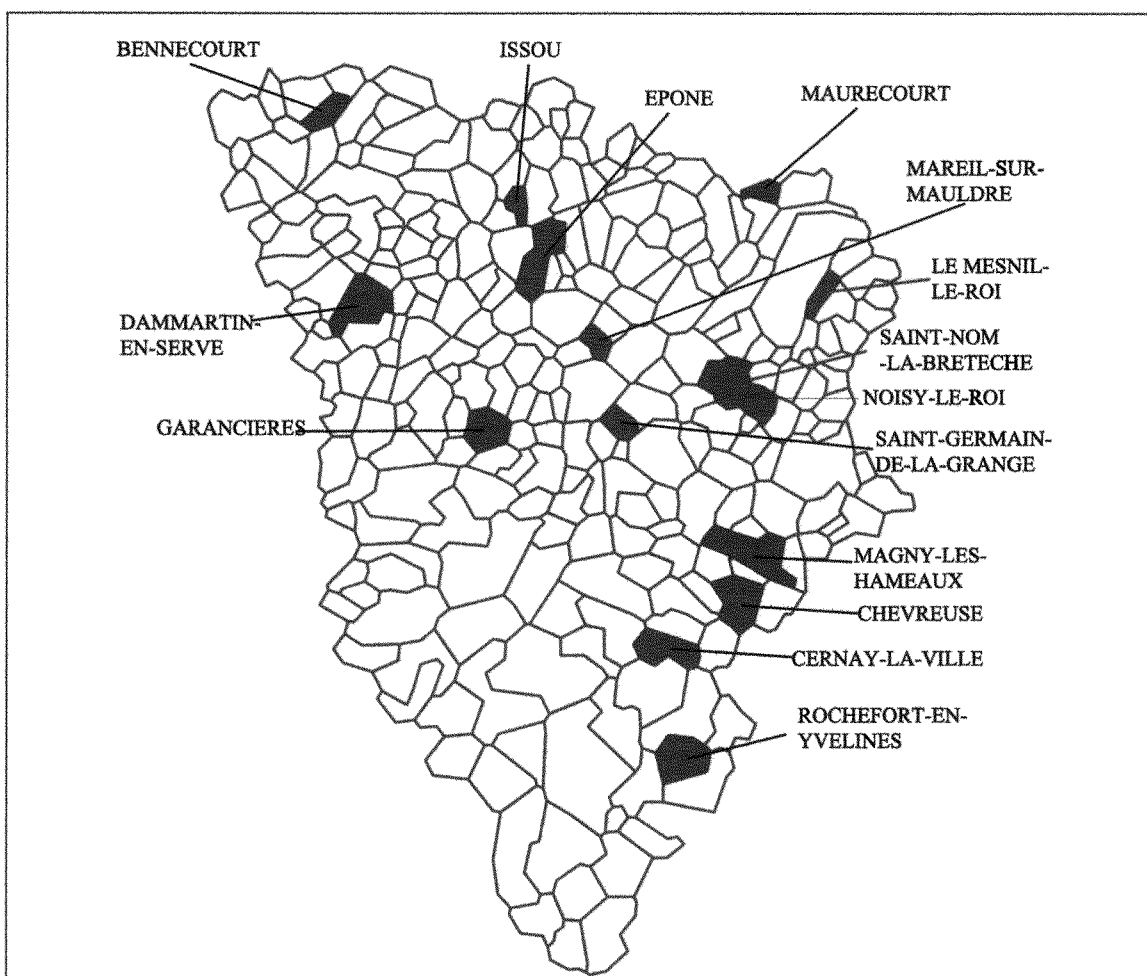


FIG. 3.6: Les bibliothèques accueillant des matinées de la BDY

Le repérage sur la carte 3.6 de ces lieux de «matinées-bibliothèques» durant les années 1995 à 1997 permet de visualiser un réseau de partenaires solides pour la Bibliothèque Départementale des Yvelines, un premier réseau de bibliothèques sur lesquelles elle peut compter et auxquelles elle pourrait fournir une offre de service plus étoffée que la simple fourniture de documents. Pour certaines d'entre elles d'ailleurs (Jouars-Ponchartrain, par exemple), la Bibliothèque Départementale des Yvelines n'est qu'un appoint documentaire exceptionnel. Elle pourrait devenir un partenaire, centre de ressources. «La diversification de la demande du public et la multiplication des bibliothèques-relais entraînent les BDP à évoluer vers des centres

de ressources dont on attend d'autres services que celui de la fourniture de livres» affirmait Michel Mélot lors du congrès de l'ADBDP de 1995<sup>17</sup>. La localisation de partenaires forts du réseau pourrait permettre à la Bibliothèque Départementale des Yvelines non seulement de développer une offre de services «à la carte» et de se servir de ces acteurs privilégiés comme de relais locaux.

Ainsi, d'une image en étoile centralisée autour de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, le réseau de lecture publique pourrait peu à peu s'étoffer, trouver des pôles-relais à l'intérieur des différents «pays» et devenir, par le développement d'une offre de services à double sens, un véritable réseau.

### 3.3.2 Repérer les flux de lecteurs

Si la cartographie des services offerts par la Bibliothèque Départementale des Yvelines ne permet pas encore de dégager de véritables réseaux locaux, l'étude cartographique des flux de lecteurs donne des résultats beaucoup plus marquants et donne une bonne image des dynamiques de lecture publique qui agitent le département des Yvelines.

En effet, grâce à certains logiciels comme Microbib installés dans quelques relais de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, il est possible de connaître l'origine géographique des lecteurs inscrits. En terme chiffré, le taux de lecteurs extérieurs à la commune est assez important, quand il s'agit de lecteurs provenant de communes déjà pourvues de bibliothèques publiques. Pour le cas de Saint-Arnoult-en-Yvelines au Sud du département et Epone au Nord, la proportion d'inscrits extérieurs à la commune est de l'ordre de 10 à 15%. Il est possible de matérialiser sur une carte les flux de lecteurs extérieurs à la commune.

Le cas de Saint-Arnoult est assez simple et la carte 3.7 des flux de lecteurs montre que les lecteurs extérieurs proviennent de villes très proches, voire limitrophes comme

---

<sup>17</sup> *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu : actes du colloque du cinquantenaire, Centre Georges Pompidou, 1995, ADBDP, p119.*

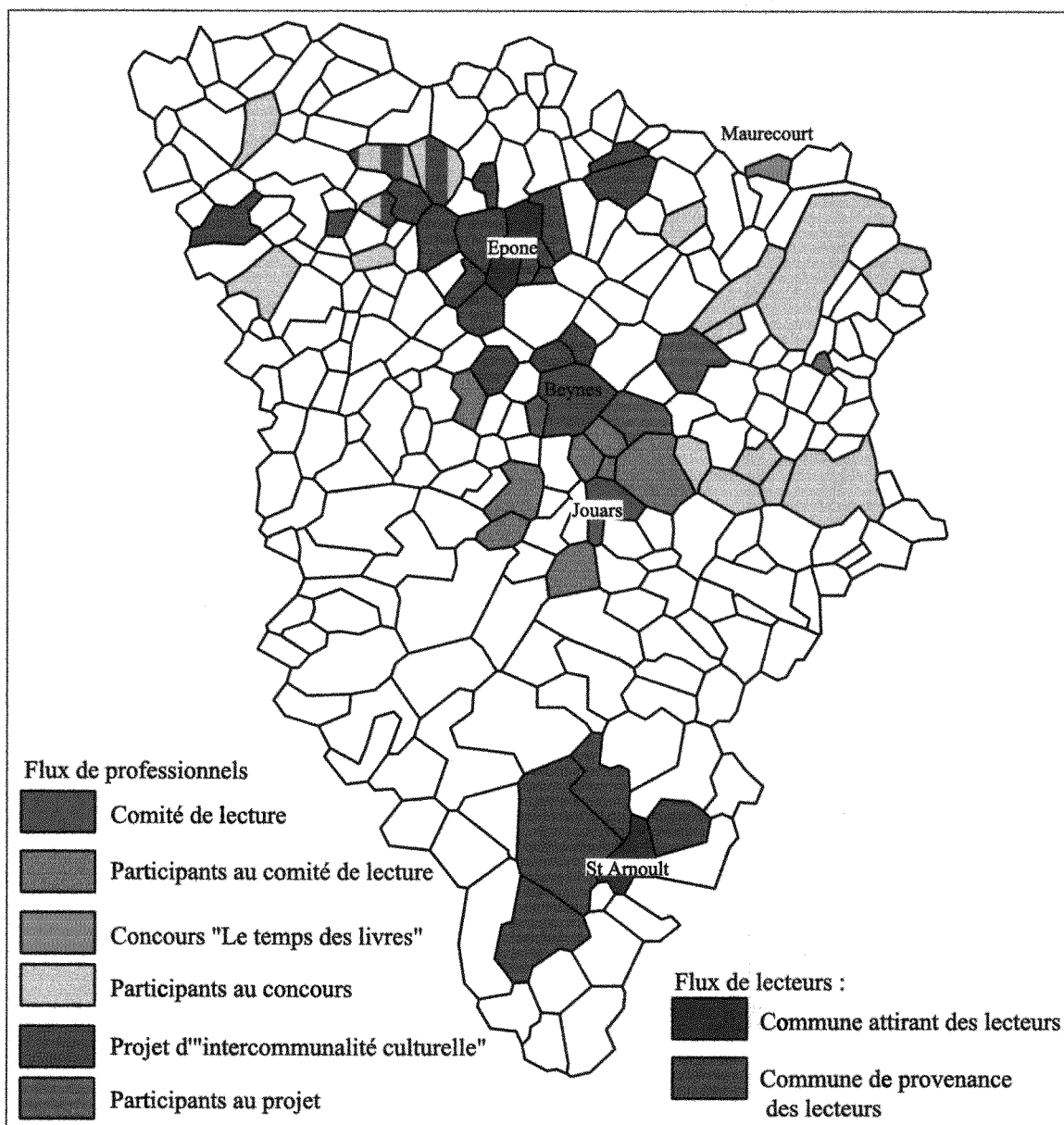


FIG. 3.7: Les flux de lecteurs et de professionnels autour du réseau de la BDY

Sonchamp ou Rochefort, qui possèdent une bibliothèque plus petite. Par contre, pour Clairefontaine, qui ne possède pas de relais de lecture publique desservi par la Bibliothèque Départementale des Yvelines, il serait bon de savoir s'il existe une bibliothèque tous publics et si non de voir si la ville ne souhaiterait pas en implanter une pour répondre à ce lectorat «voyageur».

Pour Epone, le cas est encore plus intéressant et la carte des flux de lecteurs montre que la bibliothèque exerce une grande attraction sur son canton et ceux avoisinants. Les lecteurs d'Epone proviennent de trois types de communes. Premier type de flux, celui des lecteurs qui viennent de communes assez lointaines pourvues d'une bibliothèque tous publics comme les communes de Magnanville, Issou, Bréval, Limay ou Les Mureaux. Dans ce cas, la venue à la bibliothèque d'Epone correspond à un appoint ponctuel ou à un déplacement dans la ville pour une autre raison (école, travail ou famille). Deuxième type de déplacement, celui des lecteurs provenant de communes proches, pourvues d'une petite bibliothèque, comme Aubergenville, La Falaise, Aulnay-sur-Mauldre ou Mezières-sur-Seine. Le cas de Mezières-sur-Seine est d'ailleurs inquiétant, puisque l'an dernier sur les 600 lecteurs d'Epone 131 venaient de Mezières-sur-Seine. Les lecteurs se rendent donc à Epone non pas par commodités, mais par nécessité, car le relais de Mezières ne fonctionne pas du tout. Enfin, troisième type de déplacement, celui des lecteurs provenant de villes proches qui n'offrent pas de relais de lecture publique, comme Jumeauville, Goussonville, Nezel ou Guerville. Dans ce cas, une enquête plus approfondie s'impose pour savoir si ces villes ne souhaiteraient pas disposer d'un relais communal propre. Ainsi, une enquête menée dans la commune de Guerville a permis de faire connaître les services de la Bibliothèque Départementale des Yvelines au responsable local et de transformer le dépôt scolaire en relais tous publics.

Instrument de gestion quotidienne, le S.I.G. devient naturellement un outil de prospective quand il permet de matérialiser les flux de lecteurs et de proposer soit de créer des bibliothèques aux endroits où il en manque manifestement, soit d'offrir pour les bibliothèques d'Epone ou de Saint-Arnoult-en-Yvelines des services spécifiques leur permettant de remplir au mieux leur mission de service public devenue de fait

intercommunale.

### 3.3.3 Flux de services en aval de la BDY

Si les lecteurs, afin de satisfaire leur envie de lecture, se déplacent dans le département, les professionnels des bibliothèques se déplacent aussi. Ainsi, aux flux de lecteurs se superposent les flux de professionnels, c'est-à-dire les relations de travail quotidiennes ou exceptionnelles, mais non moins importantes pour comprendre les dynamiques du territoire, en matière de lecture publique. Que ces flux correspondent à des projets annuels ou à des comités de lecture mensuels, ils rendent compte du fort dynamisme qui anime le réseau des bibliothèques du département des Yvelines et des sous-réseaux qui le sous-tendent. La Bibliothèque Départementale des Yvelines, si elle veut remplir son rôle de centre de ressources doit se mettre à l'écoute de ces flux pour y participer, ou du moins, s'en faire l'écho dans le reste du département.

Certaines bibliothèques entament des projets culturels intercommunaux officiels. C'est le cas de Beynes avec les communes de Thiverval-Grignon et Sauls-Marchaix, par exemple. D'autres pratiquent des concours de lecture pour des opérations comme «le Temps des Livres». Ainsi, la bibliothèque municipale de Maurecourt organise tous les ans un pareil concours. A cette opération sont associées un grand nombre de bibliothèques du département qui sont indiquées sur la carte 3.7 en bleu. La localisation de ces participants est très intéressante, car elle montre d'une part la capacité à associer des communes éloignées les unes des autres (Bonnières, Maurecourt et Jouars), d'autre part que des bibliothèques de communes de plus de 10.000 habitants (Sartrouville et Poissy) peuvent s'associer sans problème avec des bibliothèques de villes de moins de 10.000 habitants, comme Méré par exemple.

Enfin, dernier type de flux de professionnels, celui des comités de lecture. Certaines bibliothèques en effet pratiquent depuis plusieurs années des comités de lecture pour les livres adulte et jeunesse. La bibliothèque municipale de Jouars-Ponchartrain organise ainsi tout au long de l'année des comités de lecture auxquels participent une dizaine de bibliothèques de villes avoisinantes : Méré, Saint-Rémy-l'Honoré,

Neauphle-le-Château, Montfort-l'Amaury, Villiers-Saint-Frédéric, Plaisir, Port-Marly, Saint-Germain-de-la-Grange et Villiers-le-Mahieu. La cartographie de ces flux de participants montre que certains d'entre eux viennent d'assez loin (Le-Port-Marly, par exemple), mais montre surtout que la majorité fait partie du réseau de la Bibliothèque Départementale des Yvelines. Celle-ci se doit donc de prendre en compte ces activités, voire de les aider, car elles mettent en évidence un besoin réel. Ainsi, la Bibliothèque Départementale des Yvelines réfléchit à l'organisation d'autres comités de lecture (pour les cédéroms par exemple) dans ses locaux et à une façon de faire connaître tous les comités de lecture organisés localement. Elle pourrait peut-être aller plus loin et proposer des plans d'acquisition partagés avec certains partenaires.

Si la cartographie des flux de personnes et de services peut permettre une évaluation des services existants et une prise de conscience réelle des besoins, elle peut ensuite ouvrir la voie à la création de nouveaux services, à des rééquilibrages, et, en tout cas, à la possibilité de proposer une offre de service adaptée, c'est-à-dire qui réponde à une réalité de terrain.



## Conclusion

Outil d'observation, de prospective et de gestion, la cartographie et plus généralement l'utilisation d'un S.I.G. semble un précieux atout pour les Bibliothèques Départementales de Prêt. Inscrits de fait dans une logique territoriale, ces établissements se doivent d'avoir une connaissance parfaite du territoire qu'ils desservent, tant dans sa dimension topographique, économique ou politique que sociale et humaine. Le S.I.G., outil au service d'une politique de service public claire et définie, n'occulte pas la nécessité de faire des choix précis en matière de bibliothéconomie. Situé à mi-chemin entre le moment du politique et sa mise en application, l'outil cartographique doit permettre de rappeler la réalité locale aux perspectives standardisées qui imposent à toutes les communes un moule uniforme et inadapté de services, mais doit aussi aider à ne pas céder à l'éparpillement territorial en imposant la formulation d'orientations politiques générales et géographiques au sens global du terme. Le S.I.G. peut enfin permettre d'avoir une approche non pas service par service, mais une vision globale, conceptuelle du relais et de la Bibliothèque Départementale en elle-même.

Enfin rappelons, comme le fit Jean-Jacques Paris, vice-président du Conseil Général de la Gironde lors du congrès de l'ADBDP en 1995, que «l'égalité d'accès à la culture est certes de nature sociale, mais elle aussi de nature géographique. Et elle est devenue le moteur de l'aménagement culturel du territoire, un aménagement qui exige que s'articulent les grandes institutions, ce que l'on appelle les équipements structurants : scènes nationales, centres dramatiques nationaux, conservatoires nationaux de région, bibliothèques départementales de prêt et les équipements de proximité». A cet effet, le travail de maillage du territoire que réalise déjà la Bibliothèque Départementale des Yvelines est une partie de la politique générale de l'aménagement culturel du territoire, car «rapprocher les institutions culturelles des citoyens, et pour cela parvenir à un maillage du territoire, dans lequel collaborent étroitement les équipements structurants et les équipements de proximité, voilà le rôle que les collectivités territoriales et l'Etat ont à jouer désormais. Un maillage ou plutôt une série de maillages : celui des musées, des dépôts archéologiques, des dépôts

d'archives, des troupes de théâtre ; celui des bibliothèques départementales de prêt, des bibliothèques municipales, des relais. Il faut que ces différents éléments soient coordonnés, quitte à ce que s'affaiblisse la spécialisation des institutions<sup>18</sup>».

---

<sup>18</sup>Jean-Jacques Paris, vice-président du Conseil Général de la Gironde, chargé de la culture, Congrès de l'ADBDP, *Le livre en campagne, Bibliothèques Départementales de Prêt en jeu*, novembre 1995, p167.

# Annexes

## Bibliographie

- [1] Toulouse intègre l'inventaire à son SIG multimédia, *La Gazette des Communes*, 13 septembre 1999.
- [2] La belle percée de l'information géographique (SIG), *La Gazette des Communes*, 22 mars 1999.
- [3] A.D.B.D.P., *Bibliothèques Centrales de Prêt : L'évaluation du service rendu*, 1991.
- [4] A.D.B.D.P., *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu : Actes du colloque du cinquantenaire Centre Georges Pompidou*, Conseil Général de la Côte d'Or, novembre 1995.
- [5] A.D.B.D.P., *Bibliothèques Départementales de Prêt et formation : actes du colloque de Lille-Hellemmes*, Conseil Général d'Indre-et-Loire, novembre 1997.
- [6] A.D.B.D.P., *Bibliothèques Départementales, un défi pour l'avenir : Actes des journées d'étude de Rodez.*, novembre 1994.
- [7] BALESTE, M., *La France : 22 régions au programme*, Masson, Paris, 1993.
- [8] CALENGE, B., *Les petites bibliothèques publiques*, Editions du Cercle de la Librairie, Paris, 1996.
- [9] CAMPBELL, H., *Le développement des systèmes et des services de bibliothèques publiques*, Unesco, 1983.
- [10] CARACO, A., *Guide des BDP 1999*, Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt, 1999.

- [11] CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE, BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA SAVOIE, *Almanach de colporteur 1998 des Bibliothèques de la Savoie*, 1997.
- [12] CONSEIL GÉNÉRAL DE SAÔNE ET LOIRE, BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT DE LA SAÔNE ET LOIRE, *Manuel du correspondant de la B.D.P.*, 1994.
- [13] CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES, BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DES YVELINES, *Guide de la lecture publique dans les Yvelines*, Versailles, 1997.
- [14] CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME, *Dynamiques économiques des Yvelines*, août 1998.
- [15] DENÈGRE, J., *Les systèmes d'information géographique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1996.
- [16] DOUBROFF, O., *Bibliothèques intercommunales*, Conseil Général de Saône et Loire, 1988.
- [17] DUMONT, G.-F., *Les structures familiales dans le département des Yvelines*, Institut de Démographie Politique, Paris, 1992.
- [18] ESTIENNE, P., *Les régions françaises*, Masson, Paris, 1991.
- [19] GIAPPICONI, T., *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*, Electre Ed. Du Cercle de la Librairie, Paris, 1997.
- [20] I.N.S.E.E., *L'espace social francilien : Yvelines*, I.N.S.E.E Direction Régionale d'Ile-de-France, Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, octobre 1995.
- [21] I.N.S.E.E., Les équipements communaux en 1998. Maillage régulier dans les Yvelines, *Ile-de-France à la page 173* (septembre 1999).
- [22] JAY, A., Approche cartographique de la lecture publique et du réseau de la B.D.P. de Seine-Maritime, Mémoire d'étude, ENSSIB, 1993.
- [23] KOONTZ, C., *Library facility siting and location handbook*, Greenwood Press, Westport, Connecticut, 1997.
- [24] LACOSTE, Y., *Géopolitiques des régions françaises*, Fayard, Paris, 1986.
- [25] MAZAS, A., *L'atlas des pays et paysages des Yvelines*, C.A.U.E. 78, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines, Grenoble, 1992.

- [26] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE, *Action culturelle et coopération intercommunale*, Paris, 1992, La Documentation Française.
- [27] SAVINA, E., Qui sont les bénévoles des réseaux des Bibliothèques Centrales de Prêt ? L'exemple de la Bibliothèque départementale des Yvelines., Mémoire de DESS, Direction de projets culturels, Institut d'Études Politiques, Université des Sciences Sociales Grenoble II, ENSB, 1991.
- [28] TROUFLEAU, P., *Physionomie et dynamique du paysage rural entre l'Hurepoix et la vallée de l'Eure*, Maîtrise, Université de Paris I, 1986.

## Liste des 207 données disponibles à la BDY sur un relais de lecture publique

Numéro	INFORMATION	TYPE	COMMENTAIRES
1	Commune	nom	
2	Nom du dépôt	nom	
3	Responsable BDY	nom	
4	Population	chiffre	
5	Arrondissement	nom	
6	Catégorie DLL	nom	Antenne, Relais, Municipale ou Scolaire
7	Statut administratif	nom	
8	Surface	chiffres m2	
9	Catégorie Geac	Code	
10	Type de convention	nom	
11	Date de la convention	date	
12	Salariés	chiffre	Nombre de salarié en 1998
13	Formés	chiffre	Nombre de formés en 1998
14	Formation	nom	Formation la plus élevée
15	Bénévoles	chiffre	Nombre de bénévoles en 1998
16	SIGB	Oui/Non	Equipée d'un système informatisé
17	Logiciel	Nom	Nom du logiciel
18	Mobilier	Oui/Non	Meublée par la BDY
19	1ère ligne adresse dépôt	texte	Nom du dépôt
20	2ème ligne adresse dépôt	adresse	rue/avenue
21	3ème ligne adresse dépôt	adresse	Code postal et ville
22	téléphone dépôt	téléphone	
23	fax dépôt	téléphone	
24	mèl dépôt	texte	
25	Mairie	nom	Nom de la mairie
26	2ème ligne adresse mairie	adresse	
27	3ème ligne adresse mairie	adresse	
28	téléphone mairie	téléphone	
29	nom du maire	nom	Nom du maire en 1998
30	ouverture mairie	chiffres	horaires d'ouverture de la mairie
31	Etat civil responsable	nom	M/Mme/Melle
32	nom du responsable	nom	
33	1ère ligne adresse responsable	adresse	
34	2ème ligne adresse responsable	adresse	
35	téléphone responsable	téléphone	
36	Etat civil du 2ème responsable	nom	M/Mme/Melle
37	Nom du 2ème responsable	nom	
38	téléphone du 2ème responsable	téléphone	
39	Factures	nom	A qui envoyer les factures
40	Type de desserte	nom	Tournée trimestrielle/annuelle,

Numéro	INFORMATION	TYPE	COMMENTAIRES
			hors-circuit, carton
41	Numéro de tournée	chiffre	
42	code barre Geac	code-barre	
43	Type de public	code	Adulte/jeunesse
44	Type de documents empruntés	code	AJE/AJC/JEU
45	jour de passage	jour	
46	Desserte impossible le	jour	
47	Desserte impérative le	jour	
48	1/2 journée de passage du bibliobus	jour	
49	dernier passage	jour	
50	total au dépôt	chiffre	
51	adultes	chiffre	
52	jeunesse	chiffre	
53	disco	chiffre	Prévoir d'ajouter un champ pour les cédéroms
54	Commentaires	texte libre	commentaires pour la desserte
55	total lecteurs 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
56	total lecteurs 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
57	total lecteurs 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
58	total lecteurs 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
59	lecteurs adultes 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
60	lecteurs adultes 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
61	lecteurs adultes 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
62	lecteurs adultes 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
63	lecteurs jeunesse 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
64	lecteurs jeunesse 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
65	lecteurs jeunesse 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
66	lecteurs jeunesse 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
67	lecteurs classes 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
68	lecteurs classes 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
69	lecteurs classes 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
70	lecteurs classes 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
71	total prêts 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
72	total prêts 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
73	total prêts 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
74	total prêts 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
75	prêts adulte 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
76	prêts adulte 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
77	prêts adulte 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
78	prêts adulte 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
79	prêts jeunesse 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
80	prêts jeunesse 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
81	prêts jeunesse 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
82	prêts jeunesse 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
83	prêts classes 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans

Numéro	INFORMATION	TYPE	COMMENTAIRES
84	prêts classes 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
85	prêts classes 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
86	prêts classes 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
87	prêts disco 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
88	prêts disco 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
89	prêts disco 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
90	prêts disco 1998	chiffre	Prévoir d'ajouter un champ pour les cédéroms
91	Total fonds 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
92	Total fonds 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
93	Total fonds 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
94	Total fonds 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
95	fonds adulte 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
96	fonds adulte 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
97	fonds adulte 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
98	fonds adulte 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
99	fonds jeunesse 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
100	fonds jeunesse 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
101	fonds jeunesse 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
102	fonds jeunesse 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
103	fonds disco 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
104	fonds disco 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
105	fonds disco 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
106	fonds disco 1998	chiffre	Prévoir d'ajouter un champ pour les cédéroms
107	abonnement 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
108	abonnement 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
109	abonnement 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
110	abonnement 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
111	% lecteurs/pop 1995	pourcentage	Statistiques sur 4 ans
112	% lecteurs/pop 1996	pourcentage	Statistiques sur 4 ans
113	% lecteurs/pop 1997	pourcentage	Statistiques sur 4 ans
114	% lecteurs/pop 1998	pourcentage	Statistiques sur 4 ans
115	% prêts/lecteur 1995	pourcentage	Statistiques sur 4 ans
116	% prêts/lecteurs 1996	pourcentage	Statistiques sur 4 ans
117	% prêts/lecteur 1997	pourcentage	Statistiques sur 4 ans
118	% prêts/lecteur 1998	pourcentage	Statistiques sur 4 ans
119	Subvention municipale 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
120	Subvention municipale 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
121	Subvention municipale 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
122	Subvention municipale 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
123	Subv. CG78 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
124	Subv. CG78 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
125	Subv. CG78 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
126	Subv. CG78 1998	montant	Statistiques sur 4 ans



Numéro	INFORMATION	TYPE	COMMENTAIRES
127	CNL 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
128	CNL 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
129	CNL 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
130	CNL 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
131	Subv. Fonctionnement 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
132	Subv. Fonctionnement 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
133	Subv. Fonctionnement 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
134	Subv. Fonctionnement 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
135	Cotisation 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
136	Cotisation 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
137	Cotisation 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
138	Cotisation 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
139	Cotisation adulte 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
140	Cotisation adulte 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
141	Cotisation adulte 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
142	Cotisation adulte 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
143	Cotisation jeunesse 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
144	Cotisation jeunesse 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
145	Cotisation jeunesse 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
146	Cotisation jeunesse 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
147	Cotisation famille 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
148	Cotisation famille 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
149	Cotisation famille 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
150	Cotisation famille 1998	montant	Prévoir d'ajouter un champ pour les cédéroms
151	Salaires 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
152	Salaires 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
153	Salaires 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
154	Salaires 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
155	Salaire/habitant 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
156	Salaire/habitant 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
157	Salaire/habitant 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
158	Salaire/habitant 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
159	Total achats 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
160	Total achats 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
161	Total achats 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
162	Total achats 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
163	Achats adulte 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
164	Achats adulte 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
165	Achats adulte 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
166	Achats adulte 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
167	Achats jeunesse 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
168	Achats jeunesse 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
169	Achats jeunesse 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
170	Achats jeunesse 1998	montant	Statistiques sur 4 ans

Numéro	INFORMATION	TYPE	COMMENTAIRES
171	Achats disco 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
172	Achats disco 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
173	Achats disco 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
174	Achats disco 1998	montant	Prévoir d'ajouter un champ pour les cédéroms
175	Achats par habitant 1995	montant	Statistiques sur 4 ans
176	Achats par habitant 1996	montant	Statistiques sur 4 ans
177	Achats par habitant 1997	montant	Statistiques sur 4 ans
178	Achats par habitant 1998	montant	Statistiques sur 4 ans
179	Subv. Mobilier date	date	Prévoir de répéter ces deux champs si nécessaire
180	Subv. Mobilier montant	montant	
181	Subv. Mobilier type	texte	
182	Subv. Informatique date	date	
183	Subv. Informatique montant	montant	
184	Subv. Usuel date	date	
185	Subv. Usuel montant	montant	
186	Horaires ouverture tous publics 1995	nombre d'heures	Statistiques sur 4 ans
186	Horaires ouverture tous publics 1996	nombre d'heures	Statistiques sur 4 ans
186	Horaires ouverture tous publics 1997	nombre d'heures	Statistiques sur 4 ans
186	Horaires ouverture tous publics 1998	nombre d'heures	Statistiques sur 4 ans
190	Horaires ouverture écoles 1995	nombre d'heures	Statistiques sur 4 ans
190	Horaires ouverture écoles 1995	nombre d'heures	Statistiques sur 4 ans
191	Horaires ouverture écoles 1996	nombre d'heures	Statistiques sur 4 ans
192	Horaires ouverture écoles 1997	nombre d'heures	Statistiques sur 4 ans
193	Horaires ouverture écoles 1998	nombre d'heures	Statistiques sur 4 ans
194	Nbr. Bénévoles 1995	chiffre	Statistiques sur 4 ans
195	Nbr. Bénévoles 1996	chiffre	Statistiques sur 4 ans
196	Nbr. Bénévoles 1997	chiffre	Statistiques sur 4 ans
197	Nbr. Bénévoles 1998	chiffre	Statistiques sur 4 ans
198	Formation suivie type	nom	matinées/journées thématiques/stage
199	Formation date	date	Répéter autant de fois que que nécessaire ces champs
200	Formation nom	nom	
201	Formation accueil	Oui/Non	La bib.était-elle la bib d'accueil de la formation ?
202	Exposition empruntée nom	nom	
203	Exposition empruntée date	date	Répéter autant de fois que nécessaire ces champs
204	Animation réalisée nom	nom	Animation réalisée par la bib

Numéro	INFORMATION	TYPE	COMMENTAIRES
205	Animation réalisée date	date	
206	Poste Internet en consultation	Oui/Non	
207	Poste cédéroms en consultation	Oui/Non	